

Guide ville

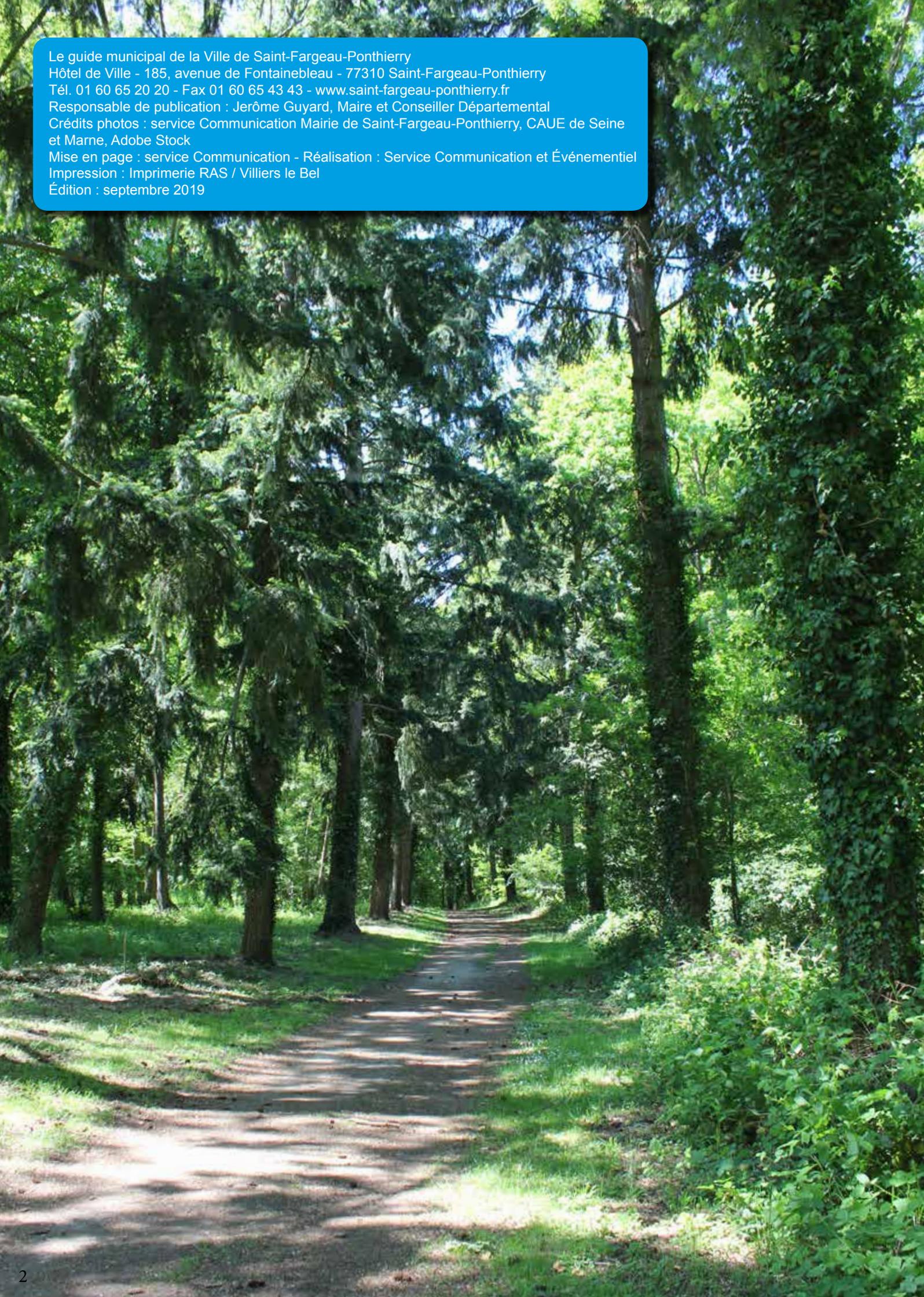
Saint-Fargeau-Ponthierry

2019/2020

©www.luciepage-photographe.com



Le guide municipal de la Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry
Hôtel de Ville - 185, avenue de Fontainebleau - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. 01 60 65 20 20 - Fax 01 60 65 43 43 - www.saint-fargeau-ponthierry.fr
Responsable de publication : Jérôme Guyard, Maire et Conseiller Départemental
Crédits photos : service Communication Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry, CAUE de Seine
et Marne, Adobe Stock
Mise en page : service Communication - Réalisation : Service Communication et Événementiel
Impression : Imprimerie RAS / Villiers le Bel
Édition : septembre 2019





Le mot du Maire

Chère Féréopontaine, Cher Féréopontain,

La rentrée, souvent associée à la « rentrée scolaire » ou à la « rentrée des classes », est signe de renouveau : une nouvelle école, une nouvelle maîtresse ou un nouveau maître, de nouveaux amis, une nouvelle maison parfois.

Ne dérogeons pas à la coutume, un nouveau Guide municipal aussi.

Répondre à vos besoins et anticiper vos attentes, voilà ce qui nous motive depuis maintenant cinq ans.

Votre équipe municipale et les agents communaux de Saint-Fargeau-Ponthierry œuvrent ensemble pour vous procurer une offre de services toujours plus performante, moderne et adaptée à votre quotidien.

Cette seconde édition du Guide municipal vise à vous présenter les nouveaux services élaborés pour faciliter votre vie de tous les jours.

Voici quelques morceaux choisis de ce que vous découvrirez au fil des pages qui suivent :

- Dans le domaine du numérique, le monde est en perpétuelle transformation et nous devons, vous comme nous, nous en accommoder. C'est la raison pour laquelle le site Internet de la ville a été refondu en profondeur. De plus en plus de fonctionnalités vous sont accessibles directement depuis votre ordinateur ou votre smartphone, pour effectuer vos démarches en ligne.

Pour vous accompagner dans la compréhension de ces changements, des « ateliers numériques » sont à votre disposition, où des séances d'initiation et de formation aux différentes pratiques vous seront dispensées.

Sachez cependant que les agents du Guichet Unique vous accueillent aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville pour tous renseignements.

- Dans le domaine de l'enfance, et plus particulièrement de la petite enfance, de nouvelles structures reçoivent vos enfants, notamment la Halte des Petits, multi-accueil qui accueille des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Vous retrouverez également dans cette rubrique tout l'éventail de services que nous proposons aux parents pour les accompagner au quotidien.

- Dans le domaine sécuritaire, le Pôle Gestion des Risques Urbains connaît des évolutions : le service Médiation devient le service Sécurité Tranquillité et Médiation de la Voie Publique avec quatre agents nouvellement assermentés ; du côté du ser-

vice Police Municipale, les effectifs sont renforcés. La Municipalité a par ailleurs fait le choix d'adhérer à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires » pour améliorer encore plus votre cadre de vie.

Tel que son nom l'indique, cet outil se veut être un véritable guide pour vous repérer. Il est une aide précieuse, un véritable mode d'emploi de la ville que nous partageons ensemble.

Je vous en souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous à l'occasion des nombreux événements à venir.

Jérôme GUYARD

Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry,
Conseiller départemental, délégué du Président en charge
de l'Attractivité territoriale et du Tourisme
Président du CAUE77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le mot de la Directrice Générale des Services

Vous avez entre les mains, une version actualisée du Guide municipal, pour l'année scolaire 2019/2020.

Ce guide vous permet d'accéder à un certain nombre d'informations liées aux différentes activités municipales, qui faciliteront votre quotidien.

Nous sommes, en tant qu'agents communaux, très attachés aux valeurs du service public, alors même que celui-ci, est en perpétuel mouvement et très régulièrement revisité.

Vous pouvez compter sur notre disponibilité, notre mobilisation et notre professionnalisme pour vous offrir des équipements, des prestations et des services de qualité dans de nombreux domaines.

Bonne lecture et bonne rentrée.

Anne Le QUELLEC

Directrice Générale des Services

SOMMAIRE

1. INFOS HÔTEL DE VILLE p6

- 1.1 Votre Hôtel de Ville
- 1.2 Vos Élus
- 1.3 Conseil Municipal et CMJE (Conseil Municipal des Jeunes Élus)
- 1.4 Infos municipales

2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES p11

- 2.1 Etat civil
- 2.2 Formalités administratives
- 2.3 Funéraire

3. CADRE DE VIE p21

- 3.1 Propreté et fleurissement
- 3.2 Collecte des déchets
- 3.3 Voirie et assainissement
- 3.4 Urbanisme
- 3.5 Transports
- 3.6 Espaces naturels
- 3.7 Base de loisirs

4. SÉCURITE ET PRÉVENTION p33

- 4.1 Police Municipale
- 4.2 Surveillance, Tranquillité et Médiation de la Voie Publique
- 4.3 Dispositifs d'alerte

5. SANTÉ ET SOLIDARITÉ p37

- 5.1 Centre Municipal de Santé
- 5.2 Centre Communal d'Action Sociale
- 5.3 Logement
- 5.4 Foyer Les Heures Claires
- 5.5 Seniors
- 5.6 Maison de Services Au Public

6. EMPLOI ET ÉCONOMIE p45

- 6.1 Actions en faveur de l'emploi
- 6.2 Club d'Action Economique
- 6.3 Démarches
- 6.4 Jours de marché

7. ENFANCE ET VIE SCOLAIRE p51

- 7.1 Petite enfance
- 7.2 Scolaire
- 7.3 Enfance
- 7.4 Jeunesse
- 7.5 Inscriptions scolaires et aux activités

8. PATRIMOINE, CULTURE, SPORTS p63

- 8.1 Patrimoine
- 8.2 Les 26 couleurs
- 8.3 Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre
- 8.4 Bibliothèque
- 8.5 Vie sportive
- 8.6 Équipements sportifs
- 8.7 Piscine municipale

9. LES TEMPS FORTS p75

10. ASSOCIATIONS p79

- 10.1 Vie associative
- 10.2 Annuaire des associations

11. CONTACTS UTILES p95

1. INFOS HÔTEL DE VILLE



- 1.1 Votre Hôtel de Ville
- 1.2 Vos Élus
- 1.3 Conseil Municipal et CMJE
- 1.4 Vos services municipaux
- 1.5 Infos municipales

1.1

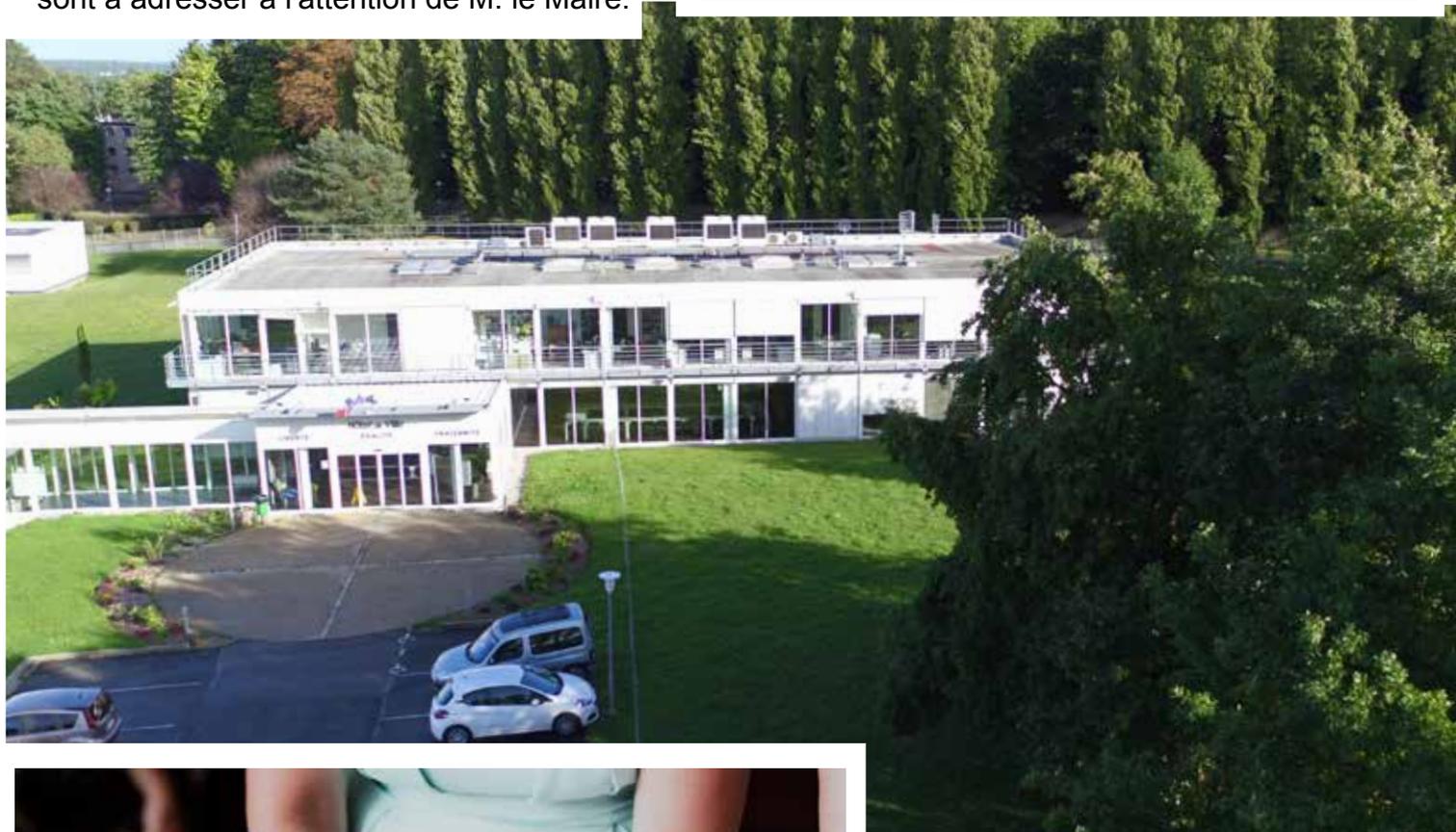


VOTRE HÔTEL DE VILLE

HÔTEL DE VILLE

185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 20 20 (standard)
Fax : 01 60 65 43 43
contact@saint-fargeau-ponthierry.fr

Tous les courriers,
quel que soit le service destinataire,
sont à adresser à l'attention de M. le Maire.



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, jeudi et vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mardi :
13h30 - 18h30

Mercredi :
8h30 - 17h00

Samedi (permanence Etat Civil
et Guichet Unique) : 9h - 12h

--> **Maire et Adjoints Au Maire**

Élus pour 6 ans, les membres du Conseil Municipal ont pris leurs fonctions en mars 2014



Jérôme GUYARD,
Maire,
Conseiller départemental



Jean-François LEMESLE,
1^{er} Adjoint Délégué aux Affaires générales et à la Politique générale



Françoise DUCLOS-GRENET,
Déléguée à la Politique de santé et aux Associations conventionnées



Lydie GARRABOS,
Déléguée aux Affaires sportives



Anne GRAVIERE,
Déléguée au Développement territorial



Alain LUCAS,
Délégué à la Sécurité publique et aux Affaires funéraires



Françoise MEGRET,
Déléguée aux Finances et aux Ressources humaines



Carole NADAL,
Déléguée aux Affaires scolaires, Péricolaires, à la Jeunesse et à la Petite enfance



François PETITBON,
Délégué aux Affaires juridiques et sociales

--> **Les conseillers municipaux**



Patrick APPLENCOURT,
Voirie, Déplacements, Stationnement



Elisabeth BEAUGRAND,
Seniors, Intergénérationnel, Accessibilité et Handicap, Promotion des Voies navigables



Daniel BRINCAT,
Expositions culturelles et Vernissages



Geneviève BURLE,
Culture, Technologies numériques et Relations publiques



Karl ECKERT,
Animations urbaines, archives et patrimoine



José MACHADO FERREIRA,
Bâtimentaire



Marie-Christine FLAMAIN,
Emploi, Insertion, environnement et Habitat



Thierry FROMENTIN,
Commerces, Artisanat, Marché et Développement des entreprises



Michèle GAILLARD,
Affaires scolaires



Julien GARSSINE,
Jeunesse



Jean-Pierre HAKIZIMANA,
Rationalisation, Mutualisation et Contrôle de gestion des ressources internes et externes, Transports



Stéphanie HURGUES,
Éducation civique et citoyenne



Houm Keltoum MAALLOUL,
Petite enfance



Gérard MAZEAUD,
Cadre de vie, Jumelages et Anciens combattants



Philippe STORME,
Festivités municipales et sportives

Liste minoritaire «Avec vous, réussir l'avenir»



Lionel WALKER



Séverine FELIX-BORON



Jeannine JOUANIN



Denis PUGLIESE



Véronique GIANNOTTI



Philippe BOURY



Zine-Edine Mjati

1.3



CONSEIL MUNICIPAL ET CMJE



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la ville. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Commune : le budget (communal), la gestion des écoles primaires, les politiques sportives et culturelles, l'attribution des aides sociales, les orientations en matière d'aménagement du territoire, l'entretien des rues et des espaces verts, l'aide aux associations,...

Le conseil est élu pour 6 ans par les habitants. Le nombre de ses membres dépend du nombre d'habitants de la commune.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des «délibérations». Ce terme désigne les décisions prises par l'organe délibérant. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public.

Un règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du conseil et de ses commissions chargées d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est communiqué au public sur les panneaux municipaux d'affichage administratif et sur le site de la ville.



Le Conseil Municipal des Jeunes Elus

Les plus jeunes prennent aussi part à l'action citoyenne dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes Élus (CMJE).

Le CMJE est composé de 33 enfants issus de classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles élémentaires de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Les élections sont organisées chaque année au mois d'octobre, en partenariat avec les enseignants.

Elus pour un mandat d'un an par leurs camarades, les enfants travaillent à la création et la mise en place de différents projets citoyens qu'ils sélectionnent en début d'année scolaire (expositions, concours, nettoyage du parc des Bordes, partenariat avec la Maison de la Petite Enfance, organisation d'une boum de fin d'année,...) et participent aux actions communales (Téléthon, Chasse à l'œuf, Commémorations,...).

Les objectifs principaux d'un CMJE, sont d'une part, d'être acteur en représentant les autres enfants du même âge, et d'autre part, de découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien.

Son appellation « Conseil Municipal des Jeunes Élus » répond à la volonté de distinguer cette instance du Conseil Municipal d'adultes, qui gère les affaires de la commune avec une dimension politique, alors que le CMJE est avant tout un lieu d'expression et de propositions propres à ces jeunes élus.

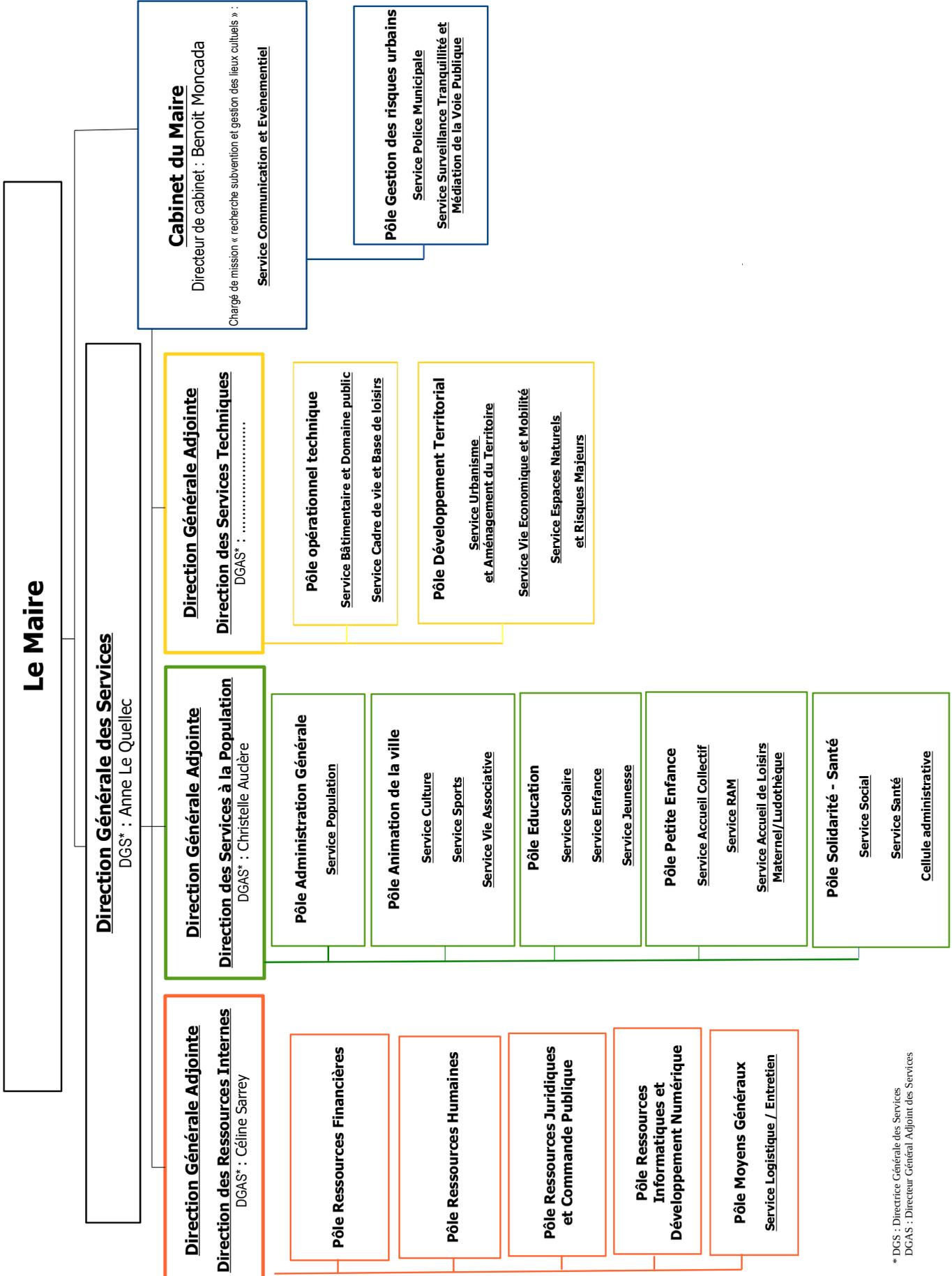
Les élus adultes et le personnel de la commune accompagnent le CMJE dans la réalisation de ses projets.

Contact
Pôle Education
185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 20 20





VOS SERVICES MUNICIPAUX



* DGS : Directrice Générale des Services
DGAS : Directeur Général Adjoint des Services

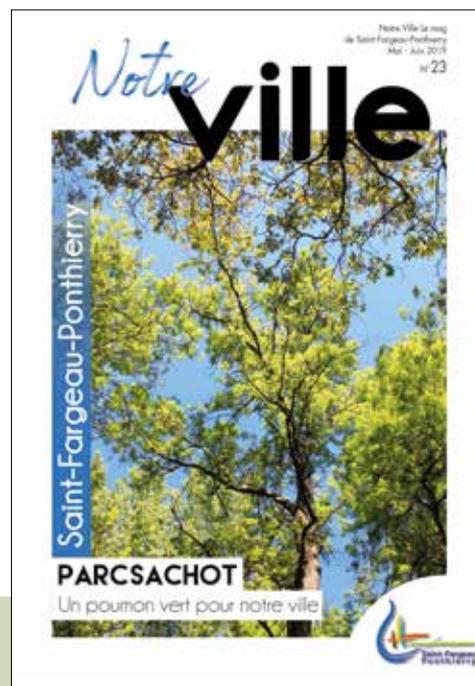


INFORMATIONS MUNICIPALES

« Notre ville, le Mag »

Articles, agendas, informations pratiques, retours en image : le magazine de la ville vous propose une vision globale de la vie locale.

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres et disponible en Mairie, il est également téléchargeable sur le site : www.saint-fargeau-ponthierry.fr



Site internet

www.saint-fargeau-ponthierry.fr

Actualités, agendas, démarches administratives, portail citoyen, portail famille... tout y est ! Actualisé quotidiennement, le site de la Ville est, plus que jamais, le lien privilégié entre la Mairie et les citoyens. Sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur, il se consulte partout et tout le temps. Depuis 2018, vous pouvez effectuer un certain nombre de démarches en ligne. A vos écrans !

Nouveauté 2019 :

Signalez-nous directement depuis votre ordinateur ou votre smartphone les anomalies de voirie (objet abandonné, dépôt sauvage, dégradation du sol,...).

Comment ça marche ?

Prenez une photo de l'anomalie qui sera géolocalisée et transmise aux agents des services techniques compétents pour intervenir. Vous pourrez ensuite suivre chaque étape de la résolution du problème signalé.

Pages Facebook et Instagram de la Ville

facebook.com/VilleSaintFargeauPonthierry

instagram.com/ville_saint_fargeau_ponthierry

Ces pages de réseaux sociaux offrent une source d'informations interactive actualisée quotidiennement. N'hésitez pas à les consulter. Elles représentent un complément au magazine municipal et au site Internet. Cliquez "J'aime" et partagez quand vous appréciez !



2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



2.1 ÉTAT CIVIL

- DEMANDES D'ACTES
- DÉCLARATIONS
- CÉRÉMONIES

2.2 Formalités administratives

2.3 Funéraire



Afin de faciliter vos démarches, la collectivité a mis en place un Guichet Unique qui est votre interlocuteur privilégié pour répondre à un grand nombre de vos questionnements.

Les agents du Guichet Unique réceptionnent ainsi vos demandes aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Par ailleurs, de plus en plus de démarches sont accessibles depuis le portail du site internet de la ville. N'hésitez pas à vous rendre à l'adresse suivante : www.saint-fargeau-ponthierry.fr

DEMANDES D'ACTES :

Les actes d'état civil sont délivrés uniquement par les mairies des communes où les événements se sont déroulés.

ACTE DE NAISSANCE

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Pour obtenir une copie intégrale, le demandeur doit satisfaire 3 conditions :

- être la personne que l'acte concerne ou bien son conjoint, son ascendant, son descendant, son représentant légal ;
- être majeur ou émancipé ;
- être en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte ainsi que les noms et prénoms de ses parents.

ACTE DE MARIAGE

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Pour obtenir une copie intégrale, le demandeur doit satisfaire 3 conditions :

- être la personne que l'acte concerne ou bien son conjoint, son ascendant, son descendant, son représentant légal ;
- être majeur ou émancipé ;
- être en mesure d'indiquer, lors de la demande, la date du mariage, les noms et prénoms des époux et de leurs parents.

ACTE DE DÉCÈS

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Toute personne peut obtenir une copie intégrale d'acte de décès.

COMMENT ÉTABLIR VOTRE DEMANDE ?

Au Guichet Unique :

L'intéressé(e) (majeur(e)) doit produire une pièce d'identité officielle. Si la demande est faite par un tiers, celui-ci doit produire tout document officiel établissant son lien de parenté (livret de famille, actes divers,...).

Pas de justificatif à produire pour l'obtention d'un acte de décès.

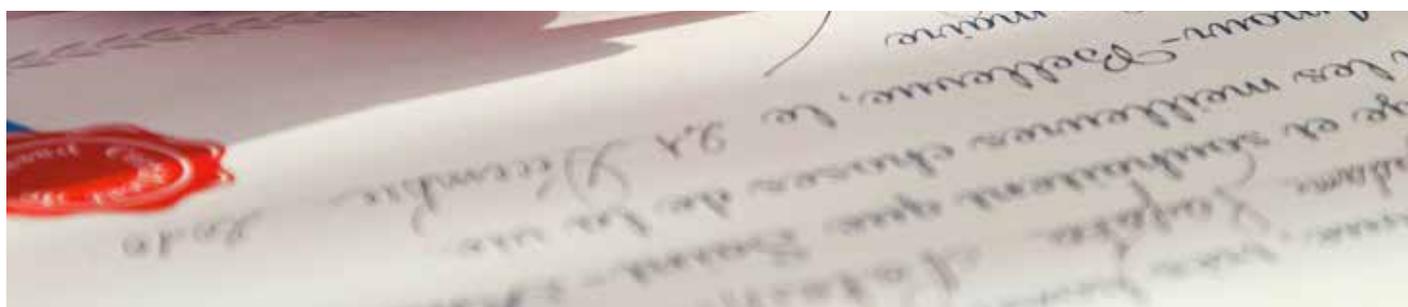
Par courrier :

- indiquer les noms et prénoms de la personne concernée par l'acte, si nécessaire, préciser les noms et prénoms de ses parents ainsi que tout document établissant son lien de parenté ;
- joindre une enveloppe timbrée avec adresse.

Sur Internet :

Pour les événements ayant eu lieu sur la commune, se connecter directement sur le site de la ville – Rubrique Mes démarches.

Sur service-public.fr pour les événements ayant eu lieu hors commune.





DÉCLARATIONS :

DÉCLARATION DE NAISSANCE

PRINCIPE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant.

Attention ! Pour les parents non mariés, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Ainsi, pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

DÉLAI

5 jours francs :

- le jour de l'accouchement n'est pas pris en compte ;
- si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé au premier jour ouvrable suivant ;
- une naissance non déclarée dans ce délai ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance. Une déclaration judiciaire de naissance est donc nécessaire.

OÙ S'ADRESSER ?

La naissance est déclarée en général par le père, ou par une personne qui aura assisté à l'accouchement. Dans certaines maternités, un officier d'état civil assure une permanence pour enregistrer les déclarations de naissance. A défaut, elle est établie à la Mairie du lieu de naissance par un officier d'état civil. L'acte de naissance est rédigé immédiatement.

PIÈCES À FOURNIR

- le livret de famille si vous en détenez déjà un ;
- le certificat établi par le médecin ou la sage-femme ;
- les pièces d'identité des parents ;
- l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance ;
- la déclaration de choix de nom si les parents le souhaitent.





DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT (COUPLE NON MARIÉ)

Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. La reconnaissance peut être faite avant la naissance, dans l'acte de naissance ou ultérieurement.

RECONNAISSANCE PRÉNATALE

Se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et faire une déclaration à l'officier d'état civil. L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par cet officier et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qui devra être présentée lors de la déclaration de naissance.

RECONNAISSANCE DE L'ENFANT DÈS SA NAISSANCE

Se présenter muni d'une pièce d'identité et faire une déclaration à l'officier d'état civil au moment de la déclaration de naissance.

RECONNAISSANCE DE L'ENFANT APRÈS SA NAISSANCE

Se présenter muni d'une pièce d'identité et faire une déclaration à l'officier d'état civil. Le père peut, le cas échéant, se présenter muni d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou, dans le cas où l'autre parent l'a déjà reconnu, du livret de famille. La reconnaissance maternelle post-natale est possible, si la filiation maternelle n'est pas établie à l'égard de la mère, c'est-à-dire lorsque son nom ne figure pas dans l'acte de naissance de l'enfant.

MODALITÉS

Les reconnaissances pré et post natales peuvent s'effectuer dans n'importe quelle commune.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès est obligatoire et doit être effectuée dans les 24h qui suivent le décès, hors week-end et jours fériés. Toute personne peut déclarer le décès.

En cas d'appel à une entreprise funéraire, celle-ci peut se charger des démarches. Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite directement par l'établissement à la Mairie.

OÙ S'ADRESSER ?

À la Mairie du lieu de décès.

PIÈCES À FOURNIR

- Si possible, le livret de famille du défunt, sa carte d'identité, une copie de son acte de naissance.
- Le certificat de décès délivré par le médecin.
- La carte d'identité du déclarant.

CÉRÉMONIES :

MARIAGE CIVIL

S'ils souhaitent se marier à Saint-Fargeau-Ponthierry, la présence des futurs époux est nécessaire au moment du dépôt du dossier. Cette démarche se fait sur rendez-vous auprès du service Population (01 60 65 20 20).

Nous vous invitons donc à contacter ce service afin de retirer un dossier mentionnant les pièces à fournir et poser une pré-réservation de la date de mariage envisagée.

CONDITIONS

Le mariage peut avoir lieu à la Mairie du lieu de résidence de l'un ou de l'autre des époux ou de l'un de leurs parents, à condition qu'il y réside continuellement depuis au moins un mois au jour de la publication des bans.



PACS

PRINCIPE

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant un certain nombre de documents.

QUI ?

Les futurs partenaires doivent respecter toutes les conditions suivantes :

- être majeurs ;
- avoir la capacité juridique ;
- ne pas être actuellement mariés ou pacsés ;
- ne pas avoir de lien familial avec l'autre partenaire.

CONDITIONS

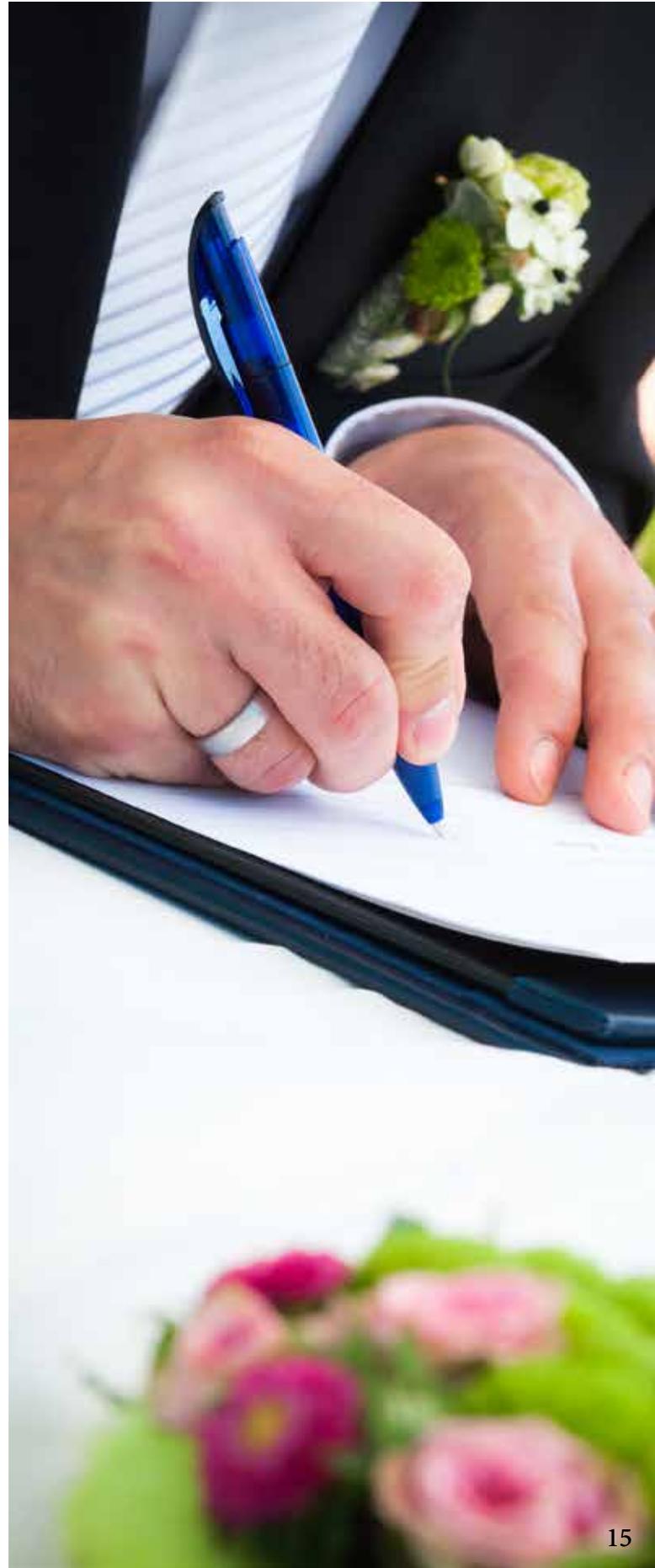
En Mairie : pour la déclaration conjointe d'enregistrement du PACS, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Chez un Notaire : les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble.

PIÈCES À FOURNIR

- Convention de PACS (Cerfa n°15726*02).
- Déclaration conjointe de PACS et attestations sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (Cerfa n°15725*02).
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pièce d'identité en cours de validité (original + photocopie).

Si l'un des partenaires est de nationalité étrangère, il est nécessaire de se rapprocher de la Mairie car des pièces complémentaires sont demandées.



2.1

ÉTAT CIVIL



PARRAINAGE CIVIL

PRINCIPE

Le parrainage civil, appelé anciennement « baptême républicain », est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République.

Ce parrainage consiste à désigner des parrain(s) et/ou marraine(s) qui s'engagent moralement. A noter que ce passage devant l'élu ne présente aucune valeur juridique puisque le parrainage civil n'est encadré par aucun texte législatif.

CONDITIONS

Pour les enfants Féréopontains, la cérémonie se déroule dans la salle du Conseil Municipal :

- Les parents et l'enfant sont accueillis par le Maire ou son Adjoint.
- Celui-ci fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie, et des valeurs républicaines.
- Juste avant que le Maire ou son Adjoint n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrain et marraine de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ». Ils pourront alors s'ils le souhaitent prononcer un discours.
- Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrain et marraine.

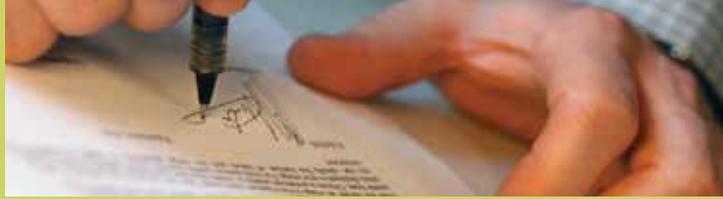
OÙ S'ADRESSER ?

Contactez le service Population (01 60 65 20 20) afin de retirer le dossier des pièces à fournir et de pré-réserver la date choisie.

NOCES D'OR ET PLUS

Vous habitez Saint-Fargeau-Ponthierry et vous souhaitez célébrer en Mairie vos 50, 60, 70 ou 80 ans de mariage, contactez le service Population afin de retirer le dossier des pièces à fournir et de pré-réserver la date choisie.





FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

L'Etat a modifié les modalités de délivrance de plusieurs documents réglementaires. Ainsi, depuis le 28 février 2017, les demandes de cartes d'identité s'effectuent uniquement dans les mairies équipées de l'application unique et sécurisée dite « Titres Electroniques Sécurisés ».

29 communes de Seine-et-Marne sont équipées de ce système. **Dammarié-les-lys et Melun sont désormais les plus proches pour traiter vos demandes de documents d'identité.**

Les demandes sont ensuite traitées par une plateforme spécialisée située à Melun. Ce service est également chargé d'instruire les demandes de passeports enregistrées dans les mairies de Seine-et-Marne. La délivrance des titres d'identité se fait en général dans un délai de 2 mois.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

PRINCIPE

Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un second livret de famille (un duplicata) vous soit délivré.

Il peut également être demandé dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce pour permettre aux deux parents de l'avoir en leur possession.

CONDITIONS

Seul un des titulaires du livret peut faire une demande pour en obtenir un deuxième.

En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent obtenir la délivrance d'un second livret.

OÙ S'ADRESSER

Le livret de famille doit être demandé à la Mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande de duplicata.

REMISE DU LIVRET DE FAMILLE

Le délai entre la demande de duplicata et la remise effective du deuxième livret de famille varie en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret.

Le retrait par un des titulaires du livret est effectué, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès de la Mairie du lieu du domicile du demandeur.





FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales ;
- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civils et civiques.

Lorsque la personne concernée ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), elle doit déposer une demande d'inscription.

Listes Electorales Complémentaires : les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Attention ! Si vous avez changé d'adresse, pensez à prévenir le service Population (01 60 65 20 20) car le changement ne s'effectue pas automatiquement.

MODALITÉS

Pour vous inscrire, effectuez votre demande auprès du Guichet Unique ou sur le site internet de la ville.

PIÈCES À FOURNIR

- Une photocopie de la pièce d'identité (passe-

port, carte nationale d'identité) en cours de validité.

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz, téléphone fixe,...).
- CERFA à compléter.

VOTER PAR PROCURATION

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir voter, vous pouvez vous faire représenter en mandant un proche qui votera à votre place. Pour cela, il suffit de vous rendre au Commissariat de police afin de remplir le formulaire de procuration, avec votre pièce d'identité, les coordonnées de votre mandataire et sa date de naissance. Attention, votre mandataire doit être électeur dans la même commune que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote.

RECENSEMENT MILITAIRE



QUI DOIT SE FAIRE RECENSER ?

- Toute personne de nationalité française dès l'âge de 16 ans.
- Toute personne acquérant la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16^{ème} et son 25^{ème} anniversaire, doit se faire recenser avant la fin du 1^{er} mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française ou de la notification de cette acquisition.

Attention ! Pour les personnes qui ont la double nationalité, il faut faire une déclaration d'option à la Préfecture.

QUAND SE FAIRE RECENSER ?

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

(garçons et filles) de nationalité française au plus tôt à la date anniversaire des 16 ans (et durant le mois suivant).

OÙ ET COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

- A la Mairie.
- Si la personne réside à l'étranger : au Consulat ou au service diplomatique de France.
- Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur,...).

PIÈCES À FOURNIR

- Une pièce d'identité française.
- Le livret de famille à jour.
- Un justificatif de domicile (ex : facture d'électricité, de gaz, d'eau, ou de téléphone, quittance de loyer) si la pièce d'identité n'est pas à la bonne adresse.

EN CAS D'ABSENCE DE RECENSEMENT DANS LES DÉLAIS

L'intéressé est dans l'illégalité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

RÉGULARISATION :

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la Mairie de son domicile (au Consulat ou au service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

ATTESTATION D'ACCUEIL

PRINCIPE

Vous souhaitez accueillir une personne de nationalité étrangère pour une durée n'excédant pas trois mois dans le cadre d'une visite privée ou familiale. Pour cela, vous devez solliciter une attestation d'accueil.

OÙ S'ADRESSER

Vous pouvez récupérer un dossier auprès du Guichet Unique et prendre un rendez-vous pour

le dépôt des pièces à fournir au 01 60 65 20 20.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

PRINCIPE

La légalisation vous permet de faire authentifier votre signature sur des actes sous seing privé.

OÙ S'ADRESSER

Cette démarche se fait à la Mairie de son domicile ou devant le Notaire de son choix.

Vous devez vous présenter avec le document devant être identifié et votre pièce d'identité. Vous devrez signer au guichet devant l'agent.





La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry dispose de **3 CIMETIÈRES** sur son territoire :

- Cimetière de **Mouignon**, rue du Clos Bernard
- Cimetière de **Ponthierry**, rue du Vieux Moulin
- Cimetière de **Saint-Fargeau**, avenue de la Gare

Lesdits cimetières comprennent des emplacements appelés concessions de terrain en pleine terre ou pouvant accueillir un caveau, des cases de columbarium pour recueillir les cendres des défunts, ainsi que des emplacements réservés à la construction de cavurnes.

Par ailleurs, quand la dispersion des cendres est souhaitée par les familles, elle ne peut se faire que dans un lieu prévu à cet effet et autorisé par la commune. Aussi, afin de répondre aux demandes de nombreuses familles, la commune a créé un espace de dispersions au cimetière de Mouignon.

Un funérarium et un crématorium sont également implantés sur la commune, dont le mode de gestion est une délégation de service public.

HORAIRES D'OUVERTURE DES CIMETIÈRES

Du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h - 19h

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 8h - 22h

Pour tout renseignement concernant les questions funéraires, vous pouvez contacter le service Population :

Tél. 01 60 65 20 20

3. CADRE DE VIE



3.1 Propreté et fleurissement

3.2 Collecte des déchets

3.3 Voirie, assainissement

3.4 Urbanisme

3.5 Transports / Mobilité

3.6 Espaces naturels

3.7 Base de loisirs



PROPRETÉ ET FLEURISSEMENT

Saint-Fargeau-Ponthierry est une commune de 16.6 km². Composée de six hameaux, elle offre tous les avantages d'une ville à la campagne. La commune est traversée par la Seine, la rivière Ecole et de nombreux rus.

Son environnement protégé, ses équipements, le dynamisme de ses commerces et de ses entreprises, son paysage typique de champs et de forêts, en font une ville agréable à vivre.

Saint-Fargeau-Ponthierry s'inscrit désormais totalement dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais, ce qui constitue une garantie pour la sauvegarde de son cadre naturel. La commune a obtenu la première fleur régionale au concours des villes et villages fleuris en 2009, suivie en 2016 de l'obtention d'une seconde fleur en récompense du travail accompli par ses services.

LES ACTIONS

Réaliser des économies d'eau :

- Mise en place de paillage épais ou de broyat de branches (issu des campagnes d'élagage), limitant, pour les massifs arbustifs, le phénomène d'évaporation.

- Utilisation d'un système d'arrosage automatique pour un arrosage raisonné sur 90 % des sites de fleurissement.

O phyto sur la commune :

La collectivité, accompagnée du Parc National Régional du Gâtinais et d'Aqui Brie, s'est engagée sur le zéro phytosanitaire depuis 3 ans sur ses espaces verts et les voiries. Des méthodes alternatives de désherbage ont été mises en place de manière mécanique ou thermique via des brûleurs au gaz.

Maîtrise des déchets :

La commune est dotée de 19 points d'apports volontaires dédiés à la récupération du verre, des journaux et magazines. Les reliquats de tonte sont traités en compostage, réduisant ainsi nos coûts de 20%.

Environnement urbain :

Pour remédier au problème de déjections canines, de nouveaux distributeurs de sacs « toutounets » ont été répartis à des endroits stratégiques de la ville.

VALORISATION DE LA DEMARCHE

La commune instaure des actions de sensibilisation au respect environnemental et à la lutte contre les dépôts sauvages. Outre les opérations passées « Berges Saines » et les nettoyages annuels menés par les conseils de hameaux, la commune met également en place des actions de nettoyage en sollicitant la participation de la population. La programmation annuelle permet de nettoyer l'ensemble des bois et des espaces verts de la commune.

LES OBJECTIFS

- Mise en place d'un fleurissement réfléchi en pérennisant des sites fleuris par la plantation de plantes vivaces et autres graminées, et privilégiant des plantes annuelles principalement sur les massifs d'entrée de ville.

- Elaboration d'un projet éco-pâturage sur différents sites pour mieux gérer les espaces verts.

QUELQUES CHIFFRES

15 agents techniques

105 km linéaires de voirie

102 hectares de bois et forêt

95 hectares d'espaces engazonnés et terrains de sport

6 km de sentes

6 km de bords de Seine

27 hectares de Base de Loisirs

3000 m² d'arbustes et de haies

3200 m² de surfaces fleuries

610 m² de massifs floraux

78 suspensions et jardinières

11 ronds-points

3 cimetières

9 cours d'école



3.2

COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Saint-Fargeau-Ponthierry fait partie de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui a délégué la collecte* et le traitement des déchets ménagers au SMITOM-LOMBRIC (Syndicat intercommunal).

CALENDRIER de COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES

DÉCHETS VERTS
DU 15/03 AU 15/12

ENCOMBRANTS







OU www.lomblic.com OU

N° Vert 0 800 814 910

OU **0 800 814 910**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Appelez le service Allo Encombrants au **0 800 501 088** (appel gratuit depuis un poste fixe)

	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS
SECTEUR 1 Saint-Fargeau	LUNDI (Immeubles et commerces : MARDI & VENDREDI)	semaines PAIRS MARDI	semaines IMPAIRS MARDI	
	SAUF rue de la Citangnette	MERCREDI	semaines PAIRS MERCREDI	semaines IMPAIRS MERCREDI
SECTEUR 2 Tilly, Wimpey, Moulignon, Auxonnettes, Les Grands Cédres	MARDI (Immeubles et commerces : MARDI & VENDREDI)	semaines PAIRS MERCREDI	semaines IMPAIRS MERCREDI	
		MERCREDI	semaines PAIRS MERCREDI	semaines IMPAIRS MERCREDI
SECTEUR 3 Ponthierry, Jonville, rue du Lt. Boulay, rue du Vieux Moulin	MERCREDI (Immeubles et commerces : MARDI & VENDREDI)	semaines PAIRS JEUDI	semaines IMPAIRS JEUDI	
		MERCREDI	semaines PAIRS MERCREDI	semaines IMPAIRS MERCREDI
SECTEUR 4 SAUF rue des Pavillons Leroy, imp. Salmon, rue R. Fadin, rue R. Schuman, rue J. Monnet, lotissement Franck Esposito	VENDREDI	semaines IMPAIRS JEUDI	semaines PAIRS JEUDI	
		JEUDI	semaines IMPAIRS JEUDI	semaines PAIRS JEUDI

POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la chaussée, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons.
- Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte.
- Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez les régulièrement.

Un doute, une question ?
SMITOM-LOMBRIC

* Pour un ramassage optimal des déchets, merci de veiller à garer au mieux votre véhicule

3.2



COLLECTE DES DÉCHETS



JETONS MOINS, TRIONS PLUS !

À destination des habitants de pavillons et petits collectifs

**SERVICE DE COLLECTE
DES ENCOMBRANTS
SUR RENDEZ-VOUS**

**ALLO
ENCOMBRANTS**



N° Vert **0 800 501 088**

ALLO ENCOMBRANTS :

Objectifs :

- Améliorer l'aspect visuel et l'accès des trottoirs.
- Mettre fin aux problèmes d'insalubrité.
- Éviter aux communes le ramassage des refus de la collecte des encombrants.

Comment utiliser le service Allo Encombrants ?

- 1- Renvoyez complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC
- 2 - Appelez le numéro vert Allo Encombrants pour faire part de vos besoins : 0 800 501 088
- 3 - En fonction des plannings prédéfinis, le SMITOM-LOMBRIC vous proposera une plage horaire de 2 heures pour le passage à votre domicile.
- 4 - La collecte des encombrants se fait sur propriété privée. Vous devez être présent ou vous faire représenter au rendez-vous pour remettre vos déchets au collecteur sauf si leur accès est libre.



Déchetterie de Saint Fargeau-Ponthierry

Route de Maison Rouge
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
tél (n° vert) : 0800 814 910

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés
aux horaires habituels
(à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai
et 25 décembre)

HORAIRES D'OUVERTURE :

du 1^{er} avril au 31 octobre

Semaine : 15h - 19h

Samedi : 10h - 19h

Dimanche : 10h - 13h

du 1^{er} novembre au 31 mars

Semaine : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

Dimanche : 10h - 13h



VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Le service **Domaine public** intervient dans l'aménagement des espaces publics (parkings, création de trottoirs, équipements de sécurité type ralentisseur..., passage piéton), dans le traitement des demandes de rétrocession de voie, et le contact avec les différents concessionnaires,...

LES MISSIONS DU SERVICE :

En terme de gestion, le service intervient dans les secteurs suivants :

- **Voirie** (mobilier urbain, signalisation horizontale, réfection de chaussées et trottoirs...)
- **Réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore**
- **Réseau public d'eau potable**
- Ouvrages de défense incendie
- Aires de jeux pour enfants

Il traite également de nombreuses demandes dont les formulaires sont disponibles à l'accueil de la Mairie :

- Arrêté de circulation (pour travaux, déménagements,...)
- Permission de voirie (benches, échafaudages,... pour les travaux, le document nécessaire est le CERFA 14023*01)
- Installation de grue
- Création de bateau
- Certificat de numérotage
- Autorisation de passage de convoi exceptionnel,...

Délai minimum de traitement des demandes : 10 jours.

A retourner à st@saint-fargeau-ponthierry.fr

Depuis septembre 2019, le signalement d'anomalies sur le domaine public peut se faire directement depuis le site internet de la collectivité (panneau à resceller, nid de poule, défaut d'éclairage,...) - Rubrique Mes démarches.



3.3



VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

CONTACTS :

SERVICE DOMAINE PUBLIC :

Hôtel de Ville
185 avenue de fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
01 60 65 20 20

ASSAINISSEMENT :

Compétences Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine (CAMVS)
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77 198 Dammarie-lès-Lys CEDEX
01 64 79 25 25

FIBRE :

Seine-et-Marne Numérique
(Syndicat intercommunal)
3 rue Paul Cézanne
77000 MELUN
01 64 10 66 13

EAU POTABLE :

La Ville a délégué la gestion du réseau "eau"
à SUEZ EAU France
0 977 409 430

CONCESSIONNAIRES :

ENEDIS (électricité) : 09 69 32 18 33
GRDF (gaz) : 09 69 36 35 34
ORANGE (téléphone) : 0 800 083 083

Autres partenaires :

Département de Seine-et-Marne
Direction des Routes

Agence Routière Départementale de Moret-Veneux

art-moret-veneux@departement77.fr





INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Certificats communaux
- Certificats d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager

Le service Urbanisme se charge également de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Toutes les autorisations et déclarations préalables doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT) à adresser en Mairie par lettre recommandée avec accusé de réception ou à déposer auprès du Guichet Unique.

Une notice explicative pour la constitution de vos dossiers ainsi que les formulaires utiles sont accessibles depuis le site Internet de la commune : <http://www.saint-fargeau-ponthierry.fr/urbanisme-reglementaire-vos-demarches>.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Toute demande d'autorisation d'urbanisme doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Le P.L.U. définit notamment les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, les formes possibles des constructions, les zones qui restent naturelles, les parcelles réservées pour les constructions futures,...

CADASTRE :

Le cadastre de la commune est consultable depuis le site internet de la commune, mais celui-ci n'a pas de valeur contractuelle. Seul les données communiquées par le service du cadastre de Melun (Direction Générale des Finances Publiques) ont une valeur juridique.

La Mairie n'est pas habilitée à fournir le nom des propriétaires. Si vous avez besoin d'un document officiel, vous devez contacter le service du cadastre de Melun :

Service du cadastre Melun
Cité Administrative
77010 Melun Cedex
tél. 01 64 41 30 03

Pour toute demande de renseignement ou de consultation de dossiers, vous pouvez contacter le service Aménagement du territoire – Urbanisme de préférence par courriel à l'adresse urbanisme@saint-fargeau-ponthierry.fr ou par téléphone. Un rendez-vous pourra également être pris selon vos besoins.

Contact : Guichet Unique au 01.60.65.20.20

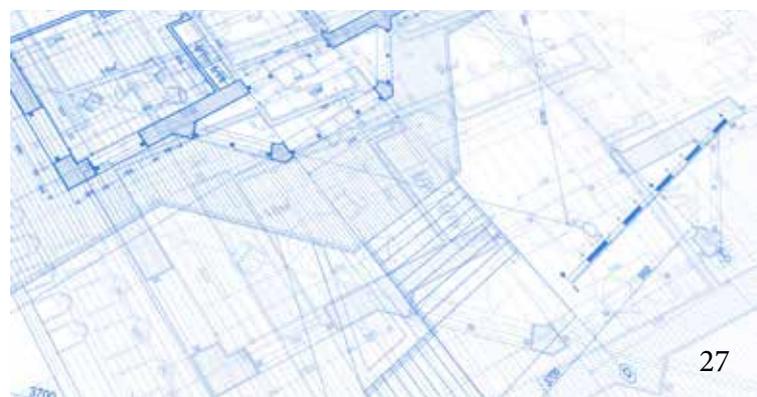
TAXE D'AMÉNAGEMENT :

La Taxe d'Aménagement (TA) s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1^{er} mars 2012 et remplace la taxe locale d'équipement. La taxe d'aménagement s'applique aux autorisations du droit des sols ainsi qu'aux demandes d'autorisation modificative générant un complément de taxation déposées à partir de cette même date.

Le calcul et le recouvrement de cette taxe d'aménagement sont du ressort exclusif de l'unité fiscalité de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77), service de la Préfecture :

Direction Départementale des Territoires de
Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

L'unité fiscalité de l'urbanisme assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h au 01 60 56 73 27.





TRANSPORTS / MOBILITÉ



TRAIN

Saint-Fargeau-Ponthierry est desservie par **la ligne RER D** et possède 2 gares :

- Gare de Saint-Fargeau
- Gare de Ponthierry-Pringy

PLUS D'INFOS SUR TRANSILIEN.COM

Réseau de Perthes en Gâtinais

Les Villes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy sont desservies par le réseau de Perthes en Gâtinais. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine co-finance les lignes qui desservent ces communes.

Trois lignes fonctionnent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) toute l'année. Les usagers peuvent également emprunter les lignes régulières (11A, 11B, 21, 22A, 22B) à vocation scolaire du réseau de Perthes en Gâtinais.

Contact

TRANSDEV - RÉSEAU DE PERTHES EN GÂTINAIS

CENTRE D'APPEL VOYAGEURS

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 6H30 À 19H

TEL : 01 64 10 29 20

SITE : TRANSDEV.IDF.COM



BUS

MOBILITÉ

Boxes à vélo

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry souhaite favoriser l'utilisation de moyens de transport plus respectueux de l'environnement, notamment en développant la pratique du vélo. Dans cette perspective, la commune souhaite répondre aux attentes des usagers amenés à utiliser régulièrement leur vélo mais qui ne disposent pas de lieu de remisage.

Ainsi, vous pouvez louer un boxe à vélo à côté de la gare de Ponthierry/Pringy ou de la gare de Saint-Fargeau en contactant le service Vie Economique et Mobilité au 01 60 65 20 20

Taxis

3 Taxis possèdent une Autorisation de Stationner sur la commune. Le service gère le suivi de la réglementation, la transmission de Licence, etc..

Places de parking pour covoiturage

2 places de parking pour covoiturage sont présentes devant la gare de Ponthierry/Pringy.

Liaisons douces

11 kilomètres de liaisons douces parcourent la commune afin de rendre plus agréable les balades à vélo en toute sécurité.



Saint-Fargeau-Ponthierry est également desservie par le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

LIGNE A

Cette ligne dessert, dans les deux sens, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Melun et Rubelles. Les bus s'arrêtent notamment aux gares de Ponthierry-Pringy, de Boissise-le-Roi et de Melun, dans la zone commerciale et d'activités de Chamlys, au lycée Joliot Curie,...

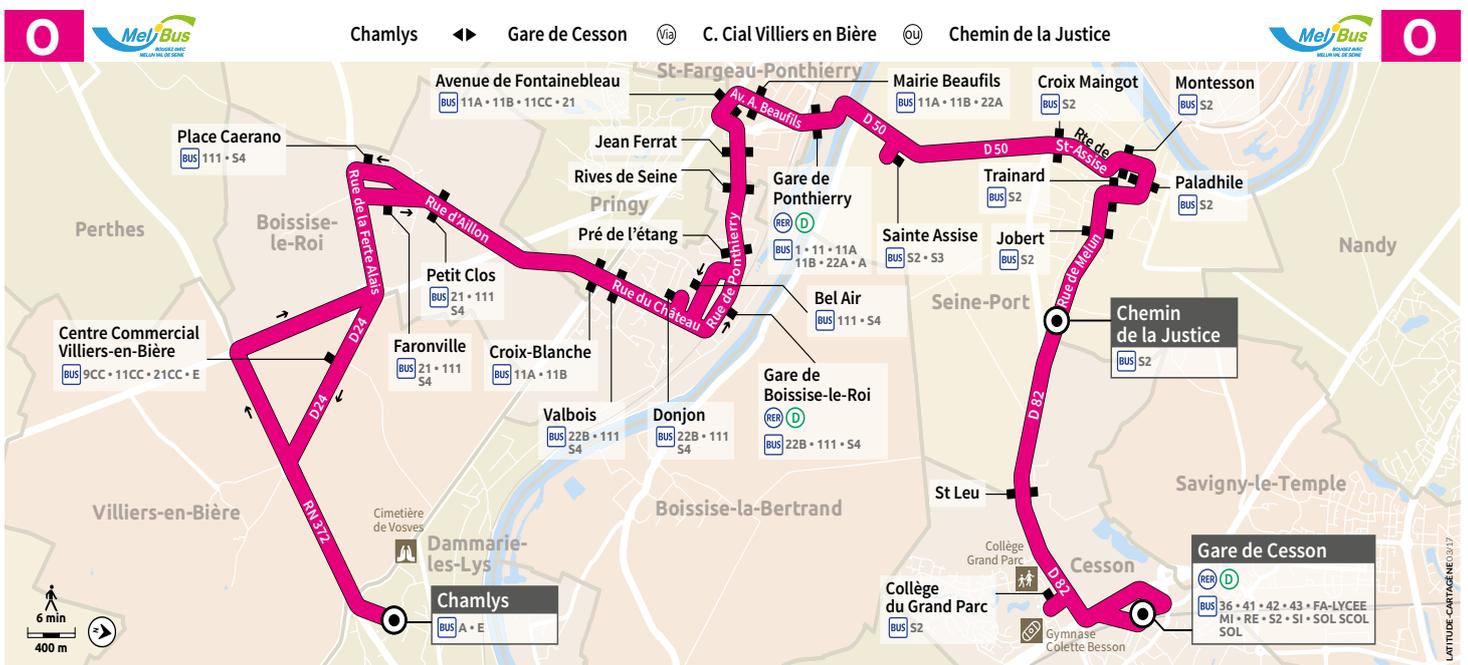
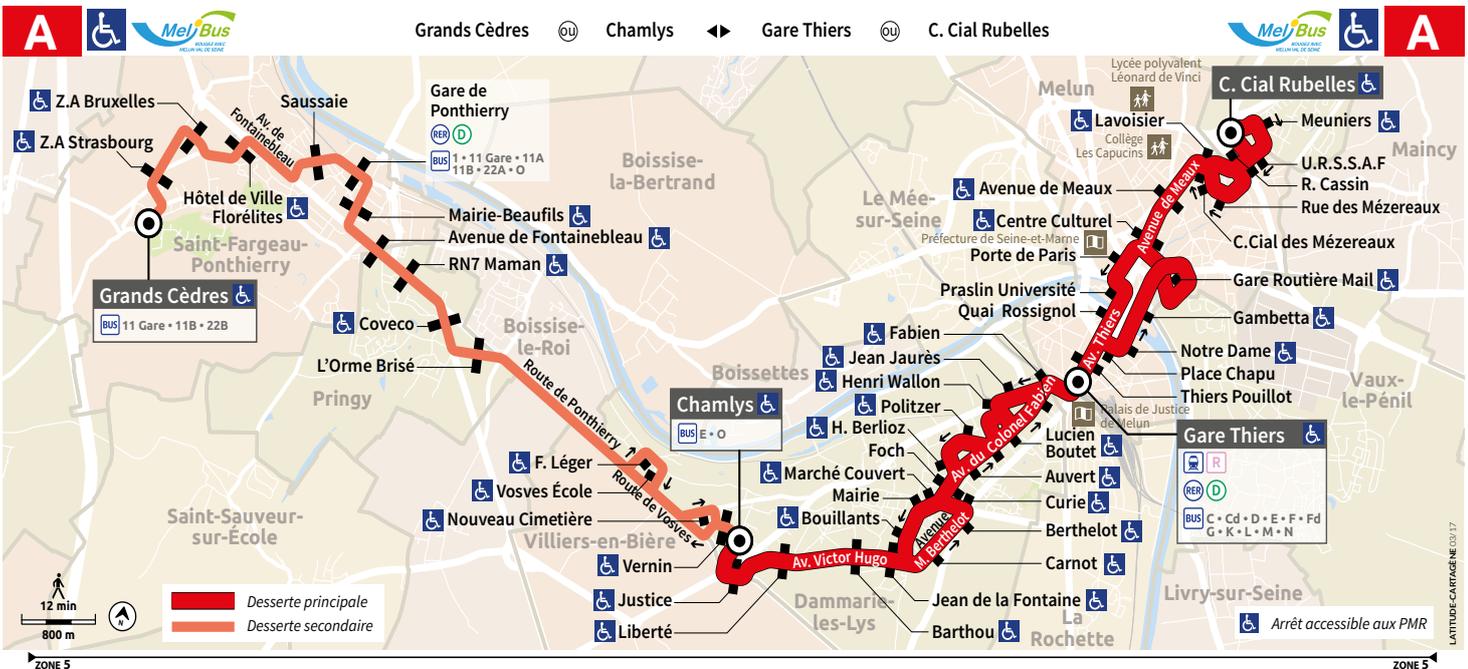
Port et la gare de Cesson. Grâce à cet accès en bus à la gare de Cesson, les habitants peuvent rejoindre la branche du RER D en direction de Paris.

Ces deux lignes fonctionnent du lundi au samedi, de 6h à 21h, avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe et 1h aux heures creuses.

Pour plus d'infos sur les lignes A et O et leurs horaires : www.transdev-idf.com

LIGNE O

Partant de la zone commerciale et d'activités de Chamlys, cette ligne dessert, dans les deux sens, le centre commercial de Villiers-en-Bière, Boissise-le-Roi, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-



3.6



ESPACES NATURELS

PARC RAYMOND SACHOT



Cet écrin de verdure de 37 hectares bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle, qu'il s'agisse de sa faune ou de sa flore, dans les parties boisées, herbeuses ou humides.

Un accès réglementé :

Ouvert 24h/24, les visiteurs doivent circuler uniquement sur les chemins prévus à cet effet, laissés à l'état naturel, de manière à éviter le piétinement de la flore. Une piste cyclable traverse également le site. Vous pourrez venir vous promener avec votre chien tenu en laisse.

Mis en gestion forestière et entretenu par l'Office National des Forêts, ce bois de 37 hectares abrite de nombreuses espèces végétales représentatives de la biodiversité locale.

Un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite a été réaménagé à l'initiative du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français, dans le cadre des actions mises en place pour favoriser l'accueil du public en forêt.

LE BOIS DE CHAMPAGNE



LA BASE DE LOISIRS



Située en bordure de la Seine, dans un espace naturel de 25 hectares, la base de loisirs compte 3 plans d'eau. L'accès à la base est gratuit.

Elle vous propose différentes activités : promenades, aires de pique-nique, parcours santé, port de plaisance, plan d'eau réservé à la pêche ...

(en savoir plus ? Voir ci-contre)

MAIS AUSSI ...

LES BORDS DE SEINE



Sur le territoire de la commune, 2 km de sentes sont entretenus et permettent aux promeneurs de suivre le bord du fleuve. Ces sentes, appelées chemins de halage, permettaient autrefois aux péniches d'être tractées le long des fleuves et canaux avant l'invention de moteurs adaptés aux bateaux.

LE BOIS DES MOUILLÈRES



Libre d'accès, il est traversé par une sente qui permet un passage entre la rue de Jonville et le lotissement des Mouillères.

LE PARC DES BORDES



Le parc des Bordes est un bois semi-urbain de 7 hectares. On y trouve un parcours de santé ainsi qu'une mare remarquable par sa biodiversité.

BOIS LEROY



Situé en cœur de ville sur 6 hectares, au nord de la D 607 au sud de la voie ferrée, cet espace était à l'origine un taillis acheté par Isidore Leroy en 1873. Il s'agit d'un espace boisé classé, au sol sec et riche.



3.7

BASE DE LOISIRS

Avec ses 25 hectares de nature, ses 3 étangs et sa situation privilégiée en bordure de Seine, la base de loisirs vous accueille toute l'année.

HORAIRES

Été : 9h / 21h (avril à septembre)
Hiver : 9h / 19h (octobre à mars)
Sortie 15 min avant la fermeture

Été : 9h / 21h (dernier créneau : 20h - 21h)
Hiver : 9h / 19h (dernier créneau 18h - 19h)
Sur réservation au 06 03 95 00 51

ACTIVITÉS

En libre accès :

- Aires de jeux / jeux d'eau (3 à 12 ans)
- Aires de pique-nique
- 2 terrains de beach-volley
- Plan d'eau dédié à la pêche
- Terrain de pétanque
- Terrain de football
- 2 Tennis couverts de 1300m² (toute l'année)

TENNIS

Location à l'heure : 12,50€ (2019) le court

WAKE BOARD

avec « My Little Wake park »

Toute l'année
Tous les jours de 10h à 19h

Entre le ski nautique, le surf et le skate board, découvrez le wake !

- 1 parcours initiation et découverte
- 1 parcours pour la pratique sportive

Session 1h (max 4 personnes)
Sur réservation au 06 78 26 28 09
Plus d'info sur Facebook
et www.mylittlewakepark.net



3.7



BASE DE LOISIRS



PORT DE PLAISANCE

Dans un cadre idyllique, le port fluvial de la base de loisirs propose 72 emplacements sécurisés avec accès à la Seine, tous équipés d'une borne (eau+électricité) pour les bateaux de 4 à 12m.

Services : cales de mise à l'eau, aire de nettoyage, eau potable, vidange des eaux noires et usées.

Possibilité d'hivernage et de stationnement à sec.

Tarif nuitée : entre 18€ et 30€ selon la taille du bateau (2019)

Tarifs port de plaisance disponibles sur le site internet saint-fargeau-ponthierry.fr

Services (eau potable et vidange des eaux grises et noires) : 3€ toute l'année (2019)

CLUB HOUSE

Pour organiser vos réceptions, vous pouvez louer l'espace de la base de loisirs, appelé «Club House» et disposer de 300m² divisibles en 2 salles dont une avec cheminée. En location, il vous permettra d'organiser cérémonies, cocktails et séminaires.

Tarifs, renseignements ou réservation :
Tél. : 01 60 65 20 20

AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING CAR

Vous êtes accueilli à proximité des étangs dans une zone réservée et sécurisée.

Arrivée tous les jours de 9h00 à 19h00

Sur réservation au 06 03 95 00 51

Nuitée camping-car : 5€ en basse saison et 7€ en haute saison (2019)

4. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION



- 4.1 Police Municipale
- 4.2 Surveillance Tranquillité
et Médiation de la Voie Publique
- 4.3 Dispositifs d'alerte



POLICE MUNICIPALE

CONTACTS

185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 86 10

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU POSTE DE POLICE

Lundi / Mardi / Jeudi : 8h - 21h
Mercredi / Vendredi : 8h - 22h

MISSIONS

- Sécurité, sûreté, salubrité et tranquillité publiques
- Opération Tranquillité Vacances
- Aide aux administrés
- Patrouilles pédestres et véhiculées
- Application des arrêtés municipaux
- Relevé des infractions au stationnement ainsi que celles au Code de la route
- Dépistage de l'alcoolémie sur la voie publique pour les infractions prévues au Code de la route, sur accord de l'Officier de Police Judiciaire
- Surveillance et régulation de la circulation routière
- Formation à la sécurité routière des élèves des écoles élémentaires
- Rédaction des mains courantes, rapports d'activités, objets trouvés,...

- Déclaration de chiens dangereux : toute personne propriétaire d'un chien "dangereux" de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense) doit obtenir auprès de la Police Municipale un permis de détention délivré par le Maire.

QUELQUES CHIFFRES

- **6** policiers municipaux, 1 agent d'accueil
- **1** réseau radio numérique
- **1** équipement individuel complet (bâton de défense, bombe lacrymogène, gilet pare-balle, arme de poing).

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Le Centre de Supervision Urbain (CSU) est géré par la Police Municipale et fonctionne 24 heures/24, 7 jours/7. Le CSU gère l'ensemble des caméras de vidéo-protection (12 caméras veillent sur votre sécurité jour et nuit).





SURVEILLANCE TRANQUILLITÉ ET MÉDIATION



Le service Surveillance Tranquillité et Médiation de la Voie Publique est composé de quatre agents nouvellement assermentés, qui participent quotidiennement au maintien de votre tranquillité.

Missions :

- Veiller à la bonne application des arrêtés municipaux et des règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies et des espaces publics.
- S'assurer du bon respect des règles d'arrêt et de stationnement des véhicules ainsi que de la bonne souscription d'un contrat d'assurance.
- Constater les infractions aux règles relatives aux permis de construire, aux permis de démolir et aux modes d'utilisation des sols.
- Faire respecter les règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

Accompagnement des personnes

Les agents écoutent, rassurent et orientent les personnes « en difficulté » vers les structures compétentes en lien avec les services municipaux.

Ils sont également les interlocuteurs privilégiés du jeune public qu'ils accompagnent et sensibilisent à certains aspects de la vie quotidienne.

Résolutions des conflits du quotidien

Les agents facilitent le dialogue dans les situations de conflit de voisinage et préviennent les incivilités par une présence continue sur le territoire communal.

Respect de l'habitat et du cadre de vie

Les agents signalent les dysfonctionnements et les dégradations constatés sur le terrain aux services municipaux pour un traitement rapide. Ils font respecter l'habitat en rappelant les règles du bien-vivre ensemble et, de manière générale, les règles essentielles de la vie en collectivité.

Contact :

185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél : 01.60.65.20.20



DISPOSITIFS D'ALERTE

PARTICIPATION CITOYENNE VOISINS VIGILANTS

La politique de sécurité est un engagement fort de la mandature actuelle.

Que ce soit dans le cadre de la sécurité des biens ou des personnes, de nombreuses actions ont été initiées, comme la mise en place de la vidéo-protection ou la création d'un Pôle Gestion des Risques urbains qui regroupe le service Police Municipale et le service innovant de la Surveillance, Tranquillité et Médiation de la Voie Publique.

Dans un souci de proximité et pour impliquer les administrés, la Municipalité a décidé de mettre en place des dispositifs interactifs, la Participation Citoyenne, en partenariat avec les services de l'Etat : le Préfet de Seine-et-Marne et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne, ainsi que le dispositif plus commun de la Mairie vigilante animé par le réseau Voisins Vigilants et Solidaires.

Ces dispositifs ont vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

Pour ce faire, des référents sont désignés en étroite collaboration avec le Maire et l'Etat. Ceci permet une véritable interaction entre les divers acteurs.

Le principe : les référents des quartiers identifiés peuvent signaler les faits qui ont appelé leur attention et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Police Nationale et de la Police Municipale. Ils peuvent également les transmettre au travers de la plateforme Voisins Vigilants et Solidaires afin de rapidement donner l'alerte aux autorités.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce dispositif, vous pouvez contacter le Cabinet du Maire. (01.60.65.20.30).

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

En cas d'absence pour une période prolongée et à tout moment de l'année, la Police Nationale et la Police Municipale peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la Police Municipale ou du Commissariat de police.

Votre demande individuelle doit être présentée sur un formulaire type, téléchargeable sur le site officiel du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir le Commissariat de police ou la Police Municipale.

5. SANTÉ ET SOLIDARITÉS



- 5.1 Centre Municipal de Santé
- 5.2 Centre Communal
d'Action Sociale
- 5.3 Logement
- 5.4 Résidence Autonomie
- 5.5 Seniors
- 5.6 Maison de Services Au Public



CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

L'activité du Centre Municipal de Santé repose sur deux axes principaux :

Un premier volet curatif propose un certain nombre d'heures de consultations pour la population grâce à une dizaine de praticiens, médecins ou paramédicaux. Un second volet préventif s'adresse à des publics variés ; en témoignent les interventions proposées auprès de la popu-

lation.

Le Centre Municipal de Santé pratique le tiers-payant : sur présentation des documents justificatifs, les patients n'acquittent que la part des soins non remboursée par la Sécurité Sociale. Les adhérents de mutuelles conventionnées avec le Centre Municipal de Santé n'ont aucune avance de frais à faire.

LISTE DES PRATICIENS DU CENTRE DE SANTE*

MÉDECINE GÉNÉRALE :

Dr CECCALDI :

Lundi - mardi après-midi - un mercredi matin sur deux - jeudi et un samedi matin sur deux

Dr NGUYEN :

Lundi - mardi après-midi - mercredi - jeudi matin - vendredi et samedi matin sauf le premier du mois

Dr HADBI

Lundi - mardi - mercredi

ACUPUNCTURE :

Dr BOURGET : Jeudi matin

GÉRIATRIE / GÉRONTOLOGIE :

Dr GUNTHERT :

Mercredi après-midi

OPHTALMOLOGIE :

Dr GASTON :

Lundi après-midi - jeudi matin et vendredi après-midi

Dr CHAMOUNI :

Mercredi matin

GYNÉCOLOGIE :

Dr BESSAH :

Lundi matin et après-midi - mercredi matin et jeudi matin

PSYCHIATRIE (enfants et adultes) :

Dr LEVY :

Mercredi - jeudi et samedi matin

CONSULTATIONS DENTAIRES :

Dr BEN MALEK :

Mardi après-midi et jeudi matin

Dr RAMAHEFASOLO:

Vendredi et Samedi matin

Dr ARQUIER:

Lundi, mardi matin et mercredi

ORTHOPTIE :

Mme ALINYOH :

Lundi après-midi, mercredi et vendredi après-midi

SOINS INFIRMIERS / Sur rendez-vous :

Mme LELEU :

Lundi matin - mardi après-midi - jeudi matin - vendredi matin et un samedi matin sur deux

PSYCHOLOGIE : (enfants et adultes)

Mme BENAÏM :

3 premiers samedi du mois, le matin

DIÉTÉTIQUE :

Mme MANTEAU :

Un mercredi après-midi sur deux
vendredi après-midi et un samedi matin sur deux

ORTHOPHONISTE :

Mme CAMPESTRE :

Mercredi, jeudi et vendredi matin

LES CONTACTER :

Centre Municipal de Santé du Gâtinais

98, avenue de Fontainebleau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél. : 01 60 65 81 50

Email : cms@saint-fargeau-ponthierry.fr

A noter : les rendez-vous pour certaines consultations peuvent être pris via internet par le service en ligne Doctolib.

Ouverture au public

Période scolaire :

du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

Période de vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 13h.

* D'autres praticiens sont installés sur la commune (sur l'ensemble de Saint-Fargeau-Ponthierry et au sein de la Maison de Santé Libérale située au 100 avenue de Fontainebleau). Un centre de kinésithérapeutes est également installé sur le même secteur.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'accompagnement social proposé par la commune repose essentiellement sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Son action est primordiale et s'articule autour de trois axes concomitants :

- **L'accompagnement social,**
- **L'aide sociale légale**
- **L'aide sociale facultative.**

Le CCAS met en place une série d'actions générales de prévention et d'accompagnement social visant à soutenir les populations fragiles, notamment les personnes en situation de handicap, les familles en difficulté, les Seniors, etc.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS instruit les dossiers suivants :

- **RSA** (Revenu de Solidarité Active)
- **ASH** (Aide Sociale à l'Hébergement) et obligations alimentaires
- **APA** (Allocation Personnalisée Autonomie)
- **ASPA** (Allocation Solidarité Personnes Agées)
- **MDPH** (Maison Départementale pour Personnes Handicapées)
- **CMU** (Couverture Maladie Universelle) / **ACS** (Aide à la Complémentaire Santé)
- **Domiciliation au CCAS**
- **Cartes de transports** pour les Seniors (Améthyste)

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS met en place des dispositifs visant à soutenir des foyers en difficultés financières momentanées.

- **Attribution d'aides financières ou alimentaires**
- **Constitution de dossiers** (FSL - Fonds Solidarité Logement, FSE - Fonds Solidarité Énergie, Retraite, EHPAD)



LES CONTACTER :
Centre Communal d'Action Sociale
185, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 20 20
Email : ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public
Selon les horaires d'ouverture
de l'Hôtel de ville



LOGEMENT

L'activité logement est principalement consacrée à l'accompagnement des personnes recherchant un logement social et à la gestion locative des logements municipaux. Le service dresse également des constats d'insalubrité dans les logements situés sur le territoire de la commune. Il contribue par ailleurs à la prévention des impayés de loyers dans le parc social en participant à la commission des impayés locatifs de la Maison des Solidarités de Fontainebleau.

Vous recherchez un logement social ?

Le nouveau dispositif d'enregistrement des demandes, nommé "Numéro unique régional", vous permet de déposer votre dossier dans n'importe quel service enregistreur : collectivités locales et bailleurs en Ile-de-France, même si vous ciblez plusieurs villes en terme de choix.

Démarches : constituer un dossier / effectuer votre demande en ligne www.demande-logement-social.gouv.fr. Vous avez la possibilité de déposer votre dossier et les justificatifs à fournir auprès du CCAS qui vous délivrera votre numéro d'enregistrement.

Vous ou une personne de votre foyer êtes atteint d'un handicap ?

N'oubliez pas de compléter le volet Handicap de la demande de logement.

Vous êtes déjà locataire du parc social mais vous souhaitez changer de logement ?

Vous devez informer votre bailleur actuel et déposer une demande de logement social.

Une modification à apporter à votre dossier ?

Un changement de statut professionnel, de revenus,...merci de l'indiquer au CCAS afin de modifier votre dossier ou effectuer les modifications en ligne.

Le 1 % patronal

Chaque entreprise de plus de 20 salariés contribue financièrement au 1%. Cette participation vous permet de bénéficier d'un logement adapté à vos revenus. Mais c'est votre employeur qui détermine les critères d'attribution au niveau de l'octroi du 1%. Adressez-vous au Service du Personnel de votre entreprise qui vous indiquera si vous pouvez obtenir un logement du 1% employeur.

Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Institué en 2007, il permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. En savoir plus www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous avez repéré des logements vides sur la Ville?

Tous les logements sociaux situés sur le territoire de la commune n'appartiennent pas à la Ville.

Les logements locatifs sociaux sont répartis entre différents contingents (30 % à la Préfecture, 20 % à la Ville, 50% partagés entre le bailleur propriétaire et le 1% patronal). La Ville, la Préfecture et le 1% patronal gèrent une partie seulement de l'ensemble des logements locatifs sociaux.

Pour connaître les critères d'attribution de logements par la Mairie, merci de consulter le site Internet, rubrique Logement.

Vous rencontrez des difficultés liées à votre logement actuel (voisinage, insalubrités,...)

Vous devez contacter votre bailleur (et le gardien du site) de préférence par courrier écrit en Recommandé avec Accusé de Réception. De plus, nous vous invitons à consulter les permanences liées au logement (ADIL) tenues au sein de la MSAP de la Ville.

Pour plus de renseignements et obtenir la liste des pièces à fournir, merci de consulter le site Internet de la Ville, rubrique Logement.

LES CONTACTER :

CCAS

185, avenue de Fontainebleau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél. : 01 60 65 20 20

Email : ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public

Selon les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville



5.4

RÉSIDENCE LES HEURES CLAIRES



La résidence autonomie « les Heures Claires »

est une structure municipale d'hébergement non médicalisée :

- Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, autonomes, vivant seules ou en couple.
- Elle compte 88 appartements privés et deux logements aménagés pour Personne à Mobilité Réduite (PMR).

- Les résidents sont suivis par un agent de la collectivité dédié au public Senior.

- Les résidents bénéficient de nombreux services et d'animations ainsi que de la présence d'une équipe spécialisée et d'une astreinte 24h/24.

LES CONTACTER :
Résidence autonomie
Les Heures Claires
15, rue des Prés
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 78 98
Email : frpa@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h





SENIORS

Le service CLAIR (Culture Loisirs Animation Information Retraités) mène la politique en faveur des Seniors de l'ensemble de la commune.

- Actions festives et solidaires

(Thé dansant, Fêtes de l'été, Colis de Noël,...)

- Actions d'information et de prévention (semaine sports-seniors, semaine bleue, prévention canicule et grand froid, téléalarme,...)

- Voyages à destination des Seniors

- Restauration Seniors : suivi du portage de repas à domicile (Rens. au Tél. : 01 60 65 20 20) et possibilité de restauration le midi à la résidence Les Heures Claires (Rens. au Tél. : 01 60 65 78 98)



LES CONTACTER :
Service CLAIR – Référent Seniors
15, rue des Prés
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 78 98
Email : frpa@saint-fargeau-ponthierry.fr
ou ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Au sein de la MSAP, des partenaires vous accompagnent dans vos démarches de la vie quotidienne depuis 2017.

ACCES AUX DROITS



POINT D'ACCÈS AUX DROITS AVOCATS

Missions : L'ordre des avocats propose des consultations juridiques, soit généralistes, soit en droit du travail.

Permanences :

1^{er} lundi du mois : 15h/17h (généraliste)

et 2^{ème} lundi du mois : 15h/17h (droit du travail)

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20



DÉFENSEUR DES DROITS

Missions : Le représentant local du Défenseur des Droits instruit les dossiers des personnes s'estimant victimes d'une atteinte portée à leurs droits. Cette aide concerne certains types de dossiers (discrimination, relations difficiles avec un service public, droits des enfants...).

Permanences : Lundi et jeudi : 14h/17h30

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

INFO DETTES



Missions : Accompagnement dans les démarches à entreprendre en cas de surendettement.

Permanences : 3^{ème} mercredi du mois : 9h/12h

Sans rendez-vous

Contact : Tél. : 09 75 38 81 13

NOTAIRES

Missions : consultations juridiques

Permanence : 3^{ème} mercredi AM du mois de 14h15 à 17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

EMPLOI



TRAVAIL ENTRAIDE

Missions : Dispositif de retour à l'emploi. Mise à la disposition de personnel (travaux ménagers, jardinage, aide au déménagement...). Cette association intermédiaire s'adresse tout autant aux « employeurs » qu'aux « employés ».

Permanences : Lundi : 9h/12h - 13h30/17h
et Vendredi : 9h à 12h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20



MISSION EMPLOI INSERTION

Missions : Dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Permanences : Mercredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Tél. : 01 60 56 48 40



LA ROSE DES VENTS

Missions : Dispositif d'accompagnement vers l'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA dont les droits sont déjà ouverts.

Permanences :

Lundi et mercredi : 8h30/12h30 - 13h30 /17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Tél. : 01 60 71 59 20

ACTION SOCIALE



MAISON DES SOLIDARITÉS DE FONTAINEBLEAU

Missions : 1^{er} accueil par un travailleur social pour des situations diverses ET accompagnement pour des personnes déjà enregistrées à la MDS

Permanences : 1 et 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30 (pour le 1^{er} rendez-vous) - et permanences fixées dans la semaine en fonction des besoins.

Sur rendez-vous uniquement

Contact : 01 60 70 79 06



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

SANTÉ / HANDICAP



MA COMMUNE, MA SANTÉ

Missions : L'association Actiom propose dans son dispositif Ma Commune Ma Santé des solutions attractives de mutuelles santé (de la Couverture Maladie Universelle jusqu'aux mutuelles les plus complètes). Possibilité de comparer sa situation avec les offres d'Actiom (prix, prestations,...).

Permanences : 2^{ème} mardi du mois : 14h/18h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20



UNAFAM

Missions : Soutien aux personnes et familles souffrant de troubles psy-

chiques

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois : 14h/17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INTEGRATION DES SOURDS (ARIS)

Mission : Accompagnement administratif et social sur les actes de la vie quotidienne des personnes sourdes et malentendantes

Permanences : lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h et 2^{ème} mardi du mois de 14h à 17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact via le Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

et par mail arisfrance@wanadoo.fr

ApertTED

Mission : Accompagnement, représentation et défense des droits des familles, et de leurs enfants ou proches, atteints de symptômes associés à l'autisme

Permanence : Mardi de 13h30 à 18h30, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

et auprès du partenaire : 06 43 03 44 28

LOGEMENT



ADIL

Missions : Conseil sur le droit au logement en direction des propriétaires, des locataires, des copropriétaires... sur toutes les thématiques (conflits, loyers, charges, insalubrité...).

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois : 14h30/17h

Sur rendez-vous uniquement

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

Permanences : 3^{ème} mercredi du mois : 9h00/12h00

Sans rendez-vous

Contact : Tél. : 09 75 38 81 13

CNAV (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE)

Missions : Informations générales sur les prestations de la caisse de retraite

Contact : Guichet Unique de la mairie

Tél. : 01 60 65 20 20

URBANISME

CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Mission : conseil sur la construction, l'extension ou la réhabilitation d'une construction

Contact : 01 64 03 30 62 - caue77@wanadoo.fr



**Maison
de services
au public**

Un espace numérique est à votre disposition pour toutes vos démarches administratives en ligne, en « libre-service » ou bien avec l'accompagnement d'un agent.

Inscriptions et/ou renouvellement POLE EMPLOI, orientation/conseil CNAV par exemple, téléprocédures pour pré-instruction des titres réglementaires : se renseigner auprès du Guichet Unique au 01 60 65 20 20.

6. EMPLOI ET ÉCONOMIE



- 6.1 Actions en faveur de l'Emploi
- 6.2 Club d'Action Economique
- 6.3 Démarches
- 6.4 Jours de marché

6.1



ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Les ateliers de l'emploi

La commune de Saint-Fargeau-Ponhierry vous propose de participer à des ateliers collectifs d'aide à la recherche d'emploi organisés autour d'une thématique (établir un cv, améliorer ses recherches d'emploi sur internet, se préparer à l'entretien d'embauche, stimuler sa recherche d'emploi, ...).



ETABLIR
UN CV



AMÉLIORER SES
RECHERCHES
D'EMPLOI SUR
INTERNET

STIMULER SA
RECHERCHE D'EMPLOI
Choisir un métier -
se former - préparer sa
candidature - trouver
un emploi



SE PRÉPARER À
L'ENTRETIEN
D'EMBAUCHE



Lieu : Hôtel de Ville
185, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponhierry
Sur inscription auprès du service Vie économique
et Mobilité

NOUS CONTACTER :
Service Vie Economique et Mobilité
185, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponhierry
Tél. : 01 60 65 20 20
dev-eco@saint-fargeau-ponhierry.fr



GRATUITS
ET OUVERTS
À TOUS.



CLUB D'ACTION ECONOMIQUE

Qu'est-ce que le Club d'Action Economique (CAE) ?

Des rencontres entre professionnels de la commune tous les deux mois.

Des conférences gratuites sur des sujets qui intéressent directement les entreprises du territoire.

Des déjeuners débat en présence d'experts.

L'accès à un blog d'informations et d'échanges.

Quel est son but ?

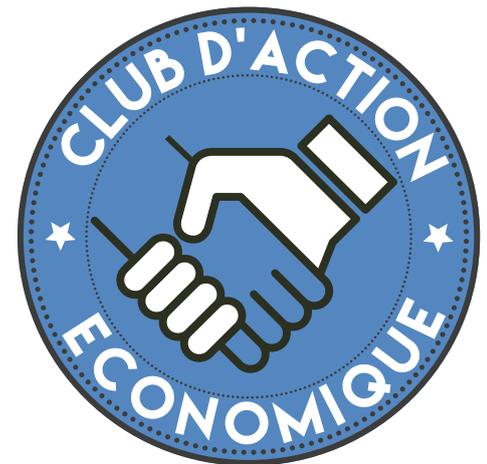
Favoriser la communication et les échanges entre professionnels.

Développer les opportunités et les partenariats de proximité.

Échanger avec d'autres dirigeants de la commune.

Partager des expériences, des savoir-faire.

Rencontrer des experts.



Qui peut y participer ?

Ce Club s'adresse à tous les dirigeants d'entreprises de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, quel que soit leur secteur d'activité ou la taille de leur entreprise.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE LA COMMUNE ET SOUHAITEZ PARTICIPER À UNE RENCONTRE, ÊTRE L'UN DES PROCHAINS ANIMATEURS OU ÊTRE MEMBRE DU BUREAU DU CAE POUR PROPOSER VOS IDÉES SUR CE CLUB :

CONTACTEZ LE 01 60 65 27 80 OU ENVOYEZ UN MAIL À DEV-ECO@SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY.FR



6.3



DÉMARCHES

Le service Vie Economique et Mobilité est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos projets de développement et vos démarches.

INSCRIPTION À L'ANNUAIRE ÉCONOMIQUE

Faites connaître votre structure en l'inscrivant à l'annuaire économique de la commune. Il participe à la promotion de vos activités auprès des acteurs économiques, des partenaires institutionnels et du grand public.

Formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la ville : saint-fargeau-ponthierry.fr

ETALAGE ET VENTE AMBULANTE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les collectivités territoriales exercent des responsabilités diverses en matière de commerce, que ce soit pour l'application des réglementations ou pour l'animation commerciale elle-même.

La Mairie a la faculté d'autoriser l'occupation du domaine public, notamment pour les ventes régulières ou ponctuelles.

Formulaire disponible sur le site internet de la ville : saint-fargeau-ponthierry.fr

POSE D'ENSEIGNE

Toute création, changement ou modification d'enseigne commerciale sur la commune doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du service Vie Économique et Mobilité.

Cette démarche est une obligation du code de l'environnement. Les enseignes de la ville doivent être en conformité avec la charte du PNR Gâtinais Français, le règlement local de publicité et la réglementation nationale. Celui-ci définit un certain nombre de critères devant être respectés en matière de conditions d'installation et d'emplacements autorisés.

Règlement Local de Publicité consultable sur le site saint-fargeau-ponthierry.fr





COMMERCE DE PROXIMITÉ : DROIT DE PRÉEMPTION

Il s'agit d'un droit de la collectivité d'acquérir en priorité des fonds commerciaux ou artisanaux, des baux commerciaux lors de leur cession pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avec, pour objectif, la préservation d'une offre commerciale diversifiée dans la commune.

Les zones concernées par le Droit de préemption commercial sur la commune sont le centre-ville de Ponthierry et Saint-Fargeau Village.

Quelles sont vos obligations ?

Si vous souhaitez céder votre fonds de commerce, fonds artisanal ou bail commercial, vous ou votre mandataire êtes tenu de déclarer cette cession.

Pour cela, adressez une déclaration de cession en quatre exemplaires (Cerfa n°13644*01), soit par pli recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt en Mairie contre récépissé.

VENTE AU DÉBALLAGE

La vente au déballage qui permet de vendre des marchandises neuves ou d'occasion, est soumise à une réglementation et doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie permettant d'obtenir une autorisation.

Les ventes au déballage peuvent être organisées par un particulier, un professionnel ou une association.

LES CONTACTER :

Service Vie Economique et Mobilité

185, avenue de Fontainebleau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél. : 01 60 65 20 20

Email : dev-eco@saint-fargeau-ponthierry.fr





JOURS DE MARCHÉ

Marché couvert de Ponthierry

Tous les dimanche et jeudi de 8h à 13h
Rue Jacques Madelin et rue Claude Faure



La qualité des produits proposés sur les étals du marché couvert du centre ville a permis de recevoir le label « Marché de France », une distinction bien méritée par tous ceux qui ont à cœur de voir vivre cet espace de convivialité et de commerces de qualité.

**Vous êtes commerçant et vous désirez un emplacement sur le marché de Saint-Fargeau-Ponthierry ?
Rendez-vous sur le site saint-fargeau-ponthierry.fr pour plus d'informations.**

Marché ambulant de Saint-Fargeau

Depuis le début de l'année 2019, un marché ambulant vient s'installer sur la Place Temploux chaque vendredi soir. Composé d'un poissonnier, d'un fromager et d'un primeur, il vient compléter le marché déjà implanté chaque mardi matin.

Naturellement, les commerçants en place (la presse, la boulangerie, la superette, la société de services,...) répondent à vos besoins au quotidien.

LES CONTACTER :

Service Vie Economique et Mobilité
185, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 20 20
Email : dev-eco@saint-fargeau-ponthierry.fr



7. EDUCATION PETITE ENFANCE SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE



- 7.1 Petite Enfance
- 7.2 Scolaire
- 7.3 Enfance
- 7.4 Jeunesse
- 7.5 Inscriptions scolaires
et aux activités



PETITE ENFANCE

La Maison de la Petite Enfance

La Maison de la Petite Enfance (MPE) réunit dans un même lieu des services et des prestations dédiés aux enfants âgés de 0 à 6 ans.

Plusieurs structures et prestations sont accessibles aux familles :

- Une crèche collective « les Enfantines » (0/3 ans)
- Une halte-garderie « le jardin des lutins » (0/3 ans)
- Un relais d'assistants maternels (0/3 ans)
- Un accueil de loisirs maternel (3/6 ans)
- Une Ludothèque (0/6 ans)
- Un lieu d'accueil Enfants Parents (0/4 ans)
- Les ateliers Parents Enfants (0/3 ans)

Les services de la Maison de la Petite Enfance proposent tout au long de l'année des temps forts et des événements à partager en famille.

46 professionnels exercent leurs activités au sein de la Maison de la Petite Enfance.

LES CONTACTER :

Maison de la Petite Enfance

11, rue Emile Filée

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél. : 01 60 69 21 35 Fax : 01 60 69 00 16

Mail : mpe@saint-fargeau-ponthierry.fr

Du lundi au vendredi : de 7h30 / 18h30



Consultations médicales/puériculture gratuites avec les services de la PMI

Un médecin et une puéricultrice des équipes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dispensent à la Maison de la Petite Enfance des consultations gratuites et ouvertes à toutes les familles.

Ils assurent le suivi médical et préventif des enfants de la naissance à 6 ans :

- Vaccination
- Pesées et conseils sur l'alimentation
- Développement de l'enfant et prévention

Les consultations se déroulent généralement le mardi après-midi et le jeudi matin.

Les rendez-vous se prennent directement auprès de la Maison Départementale des Solidarités de Fontainebleau (MDS)

Les services de la PMI assurent également une permanence deux fois par semaine.



Multi-accueils collectifs : crèche et halte-garderie

Crèche « Les Infantines »

La structure peut accueillir 60 enfants.
Agés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, ils sont répartis en 3 unités :
-bébés "bleuets" (tout petits/petits)
-bébés "coquelicots" (moyens)
-bébés "primevères" (grands)

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
La crèche propose une fréquentation d'une journée à cinq jours par semaine en accueil régulier.

Halte-garderie « Le Jardin des Lutins »

Deux unités la composent :
- « Boutons d'Or » accueille 20 enfants à partir de 9 mois.
- « Iris » accueille 12 enfants à partir de 2 ans et plus.
Elle est fermée le mercredi et les vacances scolaires.

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Fermetures annuelles : 1^{ère} semaine des vacances d'Hiver et de Printemps, 4 premières semaines d'Août et semaine de Noël.
La Halte-garderie propose une fréquentation de quelques heures jusqu'à 5 jours par semaine (en journée complète ou demi-journée) en fonction des besoins.

Pré-Inscription

La pré-inscription est possible à partir du 6^{ème} mois de grossesse.
La fiche de préinscription est disponible en téléchargement sur le site saint-fargeau-ponthierry.fr.
Sur rendez-vous les mardi et jeudi de 15h à 17h30 à la Maison de la Petite Enfance.
Toute demande est soumise à une commission d'admission. A l'issue, la réponse est adressée par courrier et un rendez-vous est fixé pour le dépôt des dossiers retenus.

Mode de calcul des prestations des multi-accueils collectifs

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille suivant le barème de participation familiale édité par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Vous pouvez effectuer une simulation sur le site mon.enfant.fr, rubrique calcul du prix d'accueil de la CAF

Autre structure d'accueil :

Multi-accueil la Halte des Petits :

Issu d'un partenariat entre la Fondation Poidatz et la commune de Saint-Fargeau-Ponhierry, la Halte des Petits est un multi-accueil, ouvert en mars 2019, pour les jeunes enfants. Un tiers des 20 places est réservé à des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Le « bien-vivre ensemble » et la socialisation des enfants sont les deux missions principales de cette structure.

4 rue Isidore Leroy

Saint-Fargeau-Ponhierry

lahaltesdespetits@fondationpoidatz.com

Tél. : 01 64 14 27 10

Relais assistants maternels

Vous êtes parents et vous cherchez un(e) assistant(e) maternel(le) pour votre enfant ?

Le Relais vous informe et vous accompagne sur les différents modes d'accueil, les démarches administratives, l'élaboration des bulletins de salaire et les différentes déclarations (Urssaf, PAJEM-PLOI...) pour, entre autres, bénéficier d'allocations : « PAJE » de la CAF et d'avantages fiscaux.



PETITE ENFANCE

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ?

Le relais vous informe sur votre statut et sur les modalités d'obtention d'un agrément. Il participe également à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s en organisant des réunions thématiques et en sensibilisant aux besoins de formation continue.

Lieu d'échange

Le relais propose aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) des temps d'animation et d'éveil : moment de rencontres et de convivialité dans leur travail quotidien.

Des professionnels spécialisés interviennent sur le relais : psychologue, psychomotricien, éducatrice de jeunes enfants en fonction des activités.

Sur inscription à la Maison de la Petite Enfance.

La Roulotte des petits

C'est une équipe spécialisée disposant de compétences indispensables à l'accueil des petits en situation de handicap ou pour raison médicale.

Il existe un travail de collaboration entre la Maison de la Petite enfance et la Roulotte des petits.

Cette dernière est une halte-garderie itinérante de 12 places/heure. Elle se déplace sur trois espaces de la commune, les lundi, mardi, jeudi et vendredi : les Communs de Moulignon, la base de loisirs, la Maison de la Petite enfance.

La roulotte des petits accueille des enfants âgés de 4 mois à 5 ans révolus sans restriction et ce, même s'ils sont scolarisés.

La Ludothèque

La ludothèque est ouverte à tous et accompagnés de leurs parents pour les enfants de moins de 6 ans.

Elle présente un fond de 1 500 jeux et jouets.

Une équipe qualifiée vous accueille et vous conseille.

L'inscription est gratuite pour les Féréopontains.

Horaires d'accueil

Lundi de 15h à 18h, mercredi de 9h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Autre structure d'accueil :

LA MAISON DE GABBY (DI NOU TOU)

Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.)

Accueil spécialisé et mixte en faveur des enfants en situation de handicap.

Ouverte à tous les enfants, la M.A.M. (spécialisée dans la mixité) peut accueillir des enfants âgés de 0 à 7 ans en situation de handicap mental (autisme, trisomie 21, maladies orphelines, psychoses infantiles, déficiences mentales,...), mais également des enfants sans handicap.

693, rue A. Darroux

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ass.dinoutou@yahoo.fr

Tél : 01 64 37 92 69

« La cabane aux couleurs »

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), « la cabane aux couleurs » est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leur famille. Les futurs parents sont également les bienvenus.

Le LAEP est ouvert tous les lundis matins de 8h30 à 11h30 en dehors des périodes de vacances scolaires.

Les ateliers Parents Enfants

« ATELIER TOUCHER DÉTENTE »

Sur inscription : le vendredi de 15h30 à 16h15

« ÉVEIL CORPOREL »

Sur inscription : le vendredi de 16h30 à 17h15

« ÉVEIL MUSICAL »

Sur inscription : le vendredi de 16h15 à 17h

« ATELIER JEUX D'EAU »

Sur inscription: le mardi de 10h15 à 11h

« LE POINT ÉCOUTE »

Sur inscription / Gratuit : le mardi de 9h à 11h



Accueil de loisirs maternel

Pendant les vacances scolaires et les mercredis sur le temps scolaire, l'accueil de loisirs reçoit les enfants scolarisés en école maternelle, par tranche d'âge (petite, moyenne et grande section).

La structure est ouverte aux habitants des villes avoisinantes au tarif «Extérieur», sous réserve de places disponibles.

Horaires

De 7h30 à 18h30 en journée ou demi-journée

Arrivée / Départ des enfants

matin : 7h30-9h

midi : 13h-13h30

soir : 17h-18h30

Le personnel est composé d'une équipe de professionnels : directeurs et animateurs (BAFA, BAFD, BPJEPS).

Des activités adaptées sont proposées aux enfants

mêlant des approches culturelles (bibliothèque, spectacles, patrimoine, cinéma, chant, poterie,...), ludiques, des sensibilisations à la pratique sportive (piscine, hand-ball, basket-ball,...), la découverte de son environnement (Parc de Pringy, la base de Loisirs, échanges avec le Foyer des Heures claires,...), des temps de rêve, de détente, de repos et de loisirs,...

Inscription auprès de l'accueil de la Maison de la Petite Enfance ou sur le site internet de la Ville via le PORTAIL FAMILLES.

Vous retrouverez sur le portail familles tous les documents nécessaires à l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires.





Les écoles

École maternelle des Bordes

Directrice : Madame PUGLIESE
Adresse : 27 rue des Marronniers
Tél/Fax : 01.60.65.50.33

École maternelle des Grands Cèdres

Directrice : Madame CIPRES
Adresse : Rue Grande
Tél/Fax : 01.60.65.72.80

École maternelle Alphonse Fercot

Directrice : Madame TOURLOURAT
Adresse : 46 Rue du Puits Beau
Tél/Fax : 01.60.65.72.36

École élémentaire Alphonse Fercot

Directrice : Madame THARAUD
Adresse : 503 avenue de la Gare
Tél/Fax : 01.60.65.76.64

École élémentaire des Grands Cèdres

Directrice : Madame LAFONT
Adresse : Rue Grande
Tél/Fax : 01.60.65.72.67

École élémentaire Saint-Exupéry

Directrice : Madame BRIAND
Adresse : 3 rue de la Fileuse
Tél/ Fax : 01 60 65 78 85

École primaire Moulin Clair

Directeur : Madame LEGATE
Adresse : 34 Rue Claude Faure
Tél/Fax : 01.60.65.76.91

École primaire Camus

Directrice : Madame BARBAGALO
Adresse : 6 rue de la Fileuse
Tél/Fax : 01 60 65 72 21

École primaire Marie Curie

Directrice : Madame VALVERDE
Adresse : 22 rue Marie Curie
Tél/Fax : 01.60.66.11.04

Horaires des écoles

Pour toutes les écoles
à l'exception de la maternelle Les Bordes
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 12h / 14h - 16h30
Pause méridienne : 12h - 14h

Maternelle Les Bordes
8h30 - 11h50 / 13h40 - 16h20
Pause méridienne : 11h50 - 13h40

Autres structures d'accueil

Collège François Villon

Rue Emile Filée
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél : 01 60 65 79 94

École Maternelle Montessori Les Galopins

Ouverture prévue : septembre 2019
125 Ter Avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél : 07 66 87 54 05





Activités périscolaires du matin et du soir

Les accueils du matin et du soir sont organisés dans chaque école pour les élèves de la petite section au CM2.

Ils sont ouverts pendant toute l'année scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Accueil du matin : de 7h20 à 8h30

Accueil du soir : jusqu'à 18h30

Ces temps d'accueil et d'animation ont pour objectif de répondre aux besoins des familles, notamment des parents qui travaillent, et de créer des conditions favorisant et conciliant les loisirs et la réussite scolaire.





Pause méridienne et restauration scolaire

LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Dans chaque école est organisée une restauration où les enfants bénéficient de bonnes conditions pour le repas et d'un vrai temps d'accueil. Des animations de loisirs, de détente ainsi qu'un moment de repos sont proposés aux enfants avant et après le repas.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration, de son côté, est gérée par la société «Elior restauration» titulaire de la délégation de service public de la ville, qui s'attache à concevoir des offres complètes de restauration pour permettre aux enfants d'apprécier le temps du repas.

Certaines écoles ont pu également être dotées du concept «Self qui fait grandir» ; les enfants

découvrent les aliments d'une manière différente, tout en leur permettant de devenir autonomes.

Vous trouverez sur le site de la ville (saint-fargeau-ponthierry.fr) un descriptif des engagements de la société Elior, les menus de la cantine en téléchargement, ainsi que toutes les informations liées à la facturation.

ELIOR - CUISINE CENTRALE

Rue du stade
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 64 38 16 46
bonapp.elior.com

HORAIRE DES PAUSES MÉRIDIDIENNES :

12h-14h pour l'ensemble des écoles à l'exception de la maternelle les Bordes (11h50 - 13h40)





Accueil de loisirs élémentaire

L'accueil de loisirs «Christophe Becquet» reçoit les enfants du CP au CM2, les mercredis et les vacances scolaires.

Le personnel est composé d'une équipe de professionnels : directeurs et animateurs (BAFA,BAFD, BPJEPS).

L'accueil de loisirs comprend une salle d'activités, une bibliothèque, une ludothèque, une salle polyvalente, une salle de menuiserie et une cuisine pédagogique adaptée à l'enfant.

A l'extérieur, sont présents un vaste espace vert, un potager pédagogique et une aire de jeu avec toboggan.

Des nuitées sont proposées tous les étés par l'accueil de loisirs.

De même, de nombreuses actions (le carnaval, la chasse à l'œuf, les spectacles de fin d'été et de Noël,...) et des partenariats sont mis en place tout au long de l'année (Résidence des Heures Claires, Fondation Poidatz, Maison de la Petite Enfance, Espace culturel Les 26 couleurs,...)

INSCRIPTION

En déposant la fiche d'inscription sur place ou sur le site internet de la Ville via le PORTAIL FAMILLES où vous retrouverez tous les documents nécessaires à l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires :

- le dossier administratif « Enfance »
- le calendrier annuel des périodes d'inscriptions pour les mercredis et vacances scolaires
- les fiches d'inscriptions pour les mercredis et vacances scolaires
- les tarifs
- les règlements intérieurs des Structures d'Accueil « Enfance »



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30

Accueil : Matin 07h30 à 09h00

Après-midi 13h00 à 13h30

Soir 16h30 à 18h30

LES CONTACTER

Accueil de Loisirs élémentaire «Christophe Becquet»

5 rue de la Fileuse

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél: 01 60 65 41 77

alshbecquet@saint-fargeau-ponthierry.fr



Fréquence Jeunes



Fréquence Jeunes est un accueil de loisirs, encadré par une équipe d'animateurs, ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans. De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année.

HORAIRES

HORS VACANCES SCOLAIRES :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ouverture de 16h30 à 18h30

Les mercredis :

Ouverture de 12h à 18h30

Possibilité d'une prise en charge au collège

François Villon à 12h40

(restauration possible sur inscription).

Les soirées du vendredi :

Organisation d'une «soirée à thème» une fois par mois de 18h30 à 22h30.

Sur inscription.

Les samedis :

Des animations sont proposées, un samedi par mois à la journée ou à la demi-journée.

Sur inscription.

VACANCES SCOLAIRES :

Ouverture de 8h à 18h30.

Les jeunes ont la possibilité de venir soit la journée complète soit la demi-journée (matinée avec repas ou après-midi).

Pour les demi-journées, les arrivées et départs se font entre 13h et 13h30.

INSCRIPTIONS :

Elles sont reçues aux horaires d'ouverture de Fréquence Jeunes :

- Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30

- Les mercredis de 14h à 18h30

En dehors de ces périodes, uniquement sur rendez-vous

**LES CONTACTER
FREQUENCE JEUNES**

3 rue de la fileuse

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tel : 01.69.68.01.38

freq-jeunes@saint-fargeau-ponthierry.fr



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Guide pour les inscriptions aux activités

(Procédure unique pour accueil de loisirs, petite enfance, enfance et jeunesse)

1. Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de la ville.

A compter du mois de mars pour une entrée en école maternelle ou dès votre arrivée dans la commune, vous devez déposer au Guichet Unique la fiche administrative dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Photocopies de toutes les pages renseignées du livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé
- Photocopies des pièces d'identité des représentants légaux
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photo d'identité récente comportant le nom de l'enfant au dos
- Photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires en veillant à ce que le nom de l'enfant y figure
- Avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2

2. Vous souhaitez inscrire votre enfant, qui fréquente une école de la ville dans une structure péri/extrascolaire.

(Accueil de loisirs maternel ou élémentaire, accueil du matin ou/et du soir)

Avant la fréquentation des structures, vous devez déposer à la Mairie la fiche administrative dûment complétée en y joignant les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photo d'identité récente comportant le nom de l'enfant au dos
- Photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires en veillant à ce que le nom de l'enfant y figure
- Avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2

Une fois l'inscription finalisée, votre enfant pourra sans inscription au préalable avoir accès à l'ensemble des activités PERISCOLAIRES les lundi, mardi, jeudi et vendredi en dehors des vacances scolaires.

Pour les activités EXTRASCOLAIRES l'inscription s'effectue via un formulaire à retourner directement aux structures concernées selon un calendrier en vigueur pour les mercredis et vacances scolaires.

Tous les documents sont disponibles sur le portail familles ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville tout au long de l'année.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

3. Avant chaque rentrée scolaire :

Chaque mois de juin, vous devrez réactualiser votre fiche administrative et joindre les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photo d'identité récente de votre enfant
- Photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant relatives aux vaccinations obligatoires

Pour ce faire 2 options :

Option n°1

Transmission de la fiche administrative à l'Hôtel de Ville en format papier en prenant soin de noter le nom de votre enfant sur la photo ainsi que sur les photocopies relatives aux vaccinations

Option n°2

Effectuer directement les modifications via le portail familles en y joignant les pièces justificatives.

Portail familles :

saint-fargeau-ponthierry.portail-familles.net

Afin de bénéficier d'un accès au portail familles, il vous suffit d'envoyer un mail à guichetunique@saint-fargeau-ponthierry.fr

4. Rappel :

Avant chaque fin d'année civile, afin de recalculer votre quotient pour le 1^{er} janvier, il conviendra de fournir votre avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 avant chaque 31 décembre.



8. PATRIMOINE, CULTURE, SPORTS



- 8.1 Patrimoine
- 8.2 Les 26 Couleurs
- 8.3 École Municipale
de Musique, Danse et Théâtre
- 8.4 Bibliothèque
- 8.5 Vie sportive
- 8.6 Équipements sportifs
- 8.7 Piscine municipale



PATRIMOINE

Les Vignes de Saint-Fargeau

Saint-Fargeau-Ponthierry est riche de son patrimoine. Les vignes, réhabilitées grâce au travail des bénévoles de la Confrérie Saint Vincent, revivent après des années de mise en sommeil.

Fondée en 1841, la Confrérie Saint-Vincent est la plus ancienne en activité en Seine-et-Marne.

A Saint-Fargeau Ponthierry et dans toutes les communes environnantes, les vignes produisaient du vin de qualité (essentiellement du vin blanc) fort appréciée de nos rois et de leur cour. L'exposition sur les coteaux de la Seine devait contribuer à cette qualité. Au 19^{ème} siècle, on dénombrait dans notre ville, environ 80 vigneron. Dans l'église de

Saint-Fargeau village, une chapelle a été dédiée à Saint-Vincent et une bannière a été créée en 1867.

La Confrérie Saint-Vincent s'appuie sur la vigne communale (cépage du Chardonnay) pour faire renaître et connaître le patrimoine local.

Cette vigne cultivée dans le respect de l'agriculture traditionnelle puise dans ce terroir sablo-argileux les qualités indispensables pour élaborer un vin d'une grande élégance, le Citanguet.





Les Communs du Château de Moulignon

Anciennes écuries du château de Moulignon, les Communs, nichés dans un écrin de verdure, sont un lieu propice aux activités de loisirs, de nature et d'artisanat.

Restaurés au début des années 2000, les associations « Profil Evasion », « Les potiers du hameau » ainsi que le restaurant « Le Moulignon » y ont pris leurs quartiers. La mixité de fonction des Communs, composés en partie de logements sociaux, fait de cet endroit un lieu de vie permanent. A été inaugurée récemment au sein de cet espace la salle Henri Chaudey, du nom d'un Poilu de notre commune.

L'HISTOIRE DU CHÂTEAU :

Cette demeure seigneuriale faite de meulière et de briques, existe sur les terres de Moulignon depuis le 13^{ème} siècle.

En 1727, le domaine appartenait à Jean Le Camus, avant de devenir la propriété du baron de Moulignon connu sous le nom « du Camus de Moulignon ». Ce château existant probablement depuis le 18^{ème} siècle, a subi de nombreuses modifications au cours du 19^{ème} siècle.

Il a été détruit en 1984 et seuls subsistent le pavillon d'entrée, les grilles, la loge d'entrée principale, le lavoir et les communs qui avaient été ajoutés au début du 20^{ème} siècle.

GROUPE ARCHIVES ET PATRIMOINE

Sous l'égide de l'Elu en charge des Animations Urbaines, des Archives et du Patrimoine, un groupe de travail composé de bénévoles s'est constitué pour valoriser le patrimoine et l'histoire locale. Accompagnés par des agents municipaux, leurs premières missions ont été orientées vers la célébration de moments historiques :

- L'anniversaire de la Grande Guerre au travers d'actions diverses, telles que l'organisation d'une exposition avec la présentation d'objets ou de documents d'époque traduits par leurs soins, des randonnées, ou des films,...
- Le 75^{ème} anniversaire de la Libération de la ville en août 1944, avec une nouvelle exposition.

Si vous souhaitez vous investir aux côtés de ces bénévoles passionnés, contactez le service Culture au 01.60.65.20.20.



PATRIMOINE

Patrimoine Industriel Usine de papiers peints Leroy

Premier fabricant européen de papiers peints, la manufacture Leroy, installée à Ponthierry de 1912 à 1982, contribua au réel essor économique de la commune. L'ancienne centrale électrique de l'usine, réhabilitée en espace culturel depuis 2011 témoigne de ce passé industriel florissant.

La salle des machines est devenue un lieu de mémoire. La proximité de la Seine, de la voie ferrée et de la route nationale influa beaucoup sur le choix de l'emplacement du site de l'usine.

En développant la mécanisation de sa production, elle permit de démocratiser l'utilisation du papier peint, jusqu'alors considéré comme un produit de luxe.

Cette société fut pour la commune plus qu'un simple moteur économique, puisque le personnel atteignit 600 ouvriers, produisant journalièrement jusqu'à 100 000 rouleaux de papiers peints avec la machine aux 26 couleurs.

La famille Leroy fit construire les cités Leroy pour loger ouvriers et cadres, ainsi qu'un dispensaire (aujourd'hui devenu le Centre Municipal de Santé du Gâtinais).

Elle fut aussi à l'origine d'une assurance mutualiste, de la création d'une fanfare pour les habitants de la commune, d'un club de football,...

Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'usine fut réquisitionnée par l'occupant pour la construction de moteurs d'avions, avant d'être le 1^{er} août 1944 lourdement bombardée par les troupes alliées.

Ce site, oeuvre du célèbre architecte Paul Friesé, conserve d'importants témoignages de l'activité passée, notamment des génératrices thermiques et une machine à imprimer de 26 couleurs, inscrits aux Monuments Historiques.





LES 26 COULEURS

De l'industriel au culturel...
Tel est le destin de ce lieu unique !

Après cinq décennies de sommeil et plusieurs années de restauration, l'ancienne centrale électrique des établissements Leroy, créateurs et fabricants de papiers peints, a été transformée en espace culturel multidisciplinaire. Ouvert en 2011, le bâtiment abrite une salle de spectacles et de cinéma de 210 places, une salle modulable

dédiée aux expositions, concerts de musiques variées et autres séminaires, un musée (lieu de mémoire) présentant la vie de la cité ouvrière au siècle dernier et la splendide machine capable de produire un papier en 26 couleurs simultanées, une salle pour les ateliers pédagogiques, ainsi qu'un restaurant. Enfin, une large esplanade en bordure de Seine peut accueillir différentes manifestations en extérieur.



PROGRAMMATION CULTURELLE

Venez dans cet espace dédié à la culture, découvrir la richesse et la diversité de l'offre artistique de votre commune accessible à tous les publics : le théâtre sous toutes ses formes, la musique (classique, folk, manouche,...), la danse (contemporaine, hip-hop, flamenco,...), one man/woman show,....

Dans le calendrier des spectacles distribué à la population et dans la plaquette mise à disposition à l'espace culturel (consultable sur le site de la Ville et culturetvous.fr), vous découvrirez l'intégralité de la programmation culturelle proposée conjointement par la ville et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Réservations des spectacles possible sur place tous les mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h et avant chaque séance de cinéma.

CINÉMA

Une programmation riche s'adresse à tous les publics. Chacun y trouvera le film qui lui convient, adultes, jeune public, familles. Des block buster, des films documentaires, des comédies, de l'art et Essai, de science fiction, d'animation, en VF, VO, VOST.

Les films sont diffusés dans notre salle trois semaines après leur sortie nationale.

Un programme mensuel est édité, à disposition dans les accueils des différents services, à l'espace culturel, sur le site de la ville ou par téléphone.

A noter que le dernier mardi du mois laisse place à un ciné-débat.

Fermeture au public de l'espace culturel tous les lundis.

Renseignements Tél : 01 64 81 26 66

Tarif (2019) : 5€ et 4€ pour les enfants de moins de 14 ans (Fidélité récompensée : la 9^{ème} place est gratuite)



LES 26 COULEURS

LIEU DE MEMOIRE LEROY

Un lieu de mémoire a investi la salle des machines électriques qui produisaient l'électricité et la chaleur pour l'ensemble de l'usine de papiers-peints Leroy. Les machines électriques et la « 26 couleurs », sauvegardées au titre des Monuments Historiques, sont mises en valeur au sein d'un parcours muséographié, industriel qui fait la part belle aux témoignages d'anciens employés des Usines Leroy (coloristes, graveurs, destinataires)

A travers des visites simples ou commentées par notre médiatrice culturelle, le visiteur peut y découvrir l'histoire de la manufacture Leroy qui, au cours des 140 années de son existence (1842-1982) dont la moitié à Saint-Fargeau-Ponthierry, est devenue, le premier fabricant européen de papiers peints. Toujours à la pointe de l'innovation technique et artistique, elle permit l'industrialisation de la fabrication du papier-peint et influença la création artistique au sein du mouvement des Arts décoratifs.

Visite simple

Mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h.

Tarif 2019 : 3.70€

Gratuit – 7 ans, Enseignants

Visite commentée

Le 1^{er} dimanche du mois à 15h.

Tarif 2019 : 5.25 €

Visite de groupe (plus de 10 personnes)

Tarif 2019 : 3.15 €

LES ATELIERS DU TRANSBORDEUR

Les ateliers du Transbordeur accueillent écoles, Instituts Médico-Educatifs (IME), centres sociaux, Fondation Poidatz tout au long de l'année et organisent également des journées pour tous les amateurs d'activités manuelles et artistiques durant les vacances scolaires.

Des ateliers de pratique artistique sont proposés aux enfants (à partir de 6 ans) et aux adultes autour des techniques de gravure, de dessin et des arts du papier.

Thématiques :

- Initiation au pastel, aquarelle, encre, peinture, modelage, vitrail, impression à la planche
- Techniques de gravure : linogravure, gravure taille douce, gravure sur gomme.
- Carterie : Pop-Up (plages en relief), impression, quilling (technique de papier roulé)
- Ateliers thématiques : Star Wars, Personnage Marvel, maquettes.

Renseignements et réservations au 01 60 65 27 86

Tarif* : atelier individuel : 6.20 €

Tarif* : atelier avec intervenant extérieur : 8.80 €

**sous réserve de modifications tarifaires*



LES CONTACTER :

Espace Culturel Les 26 Couleurs

Rue Pasteur

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

01 64 81 26 66

Horaires d'ouverture au public

Mercredi, Samedi et Dimanche de 14h à 18h

et avant chaque séance de cinéma



École Municipale de Musique, Danse et Théâtre (EMMDT)

L'EMMDT propose des cours d'apprentissage artistique pour tous les âges.

COURS D'EVEIL SONORE ET CORPOREL :

Pour les enfants de 4 et 5 ans (moyenne et grande section de maternelle)

LE PARCOURS DÉCOUVERTE :

(théâtre, danse, musique) :

Pour les enfants de 6 et 7 ans (CP et CE1)

LES CURSUS :

En Théâtre : 1 cours par semaine

- Cours enfants (jusqu'à 11 ans) : au choix lundi ou mercredi
- Cours adolescents (à partir de 11 ans) : au choix mardi ou mercredi

En danse : moderne et contemporaine

Deux cours par semaine

- Cycle 1 enfants (8-11 ans)
- Cycle 1 et 2 adolescents (11-16 ans)
- Cycle 2 adolescents/adultes (dès 16 ans)
- Cycle adultes tous niveaux (dès 35 ans)

En musique : Le cursus est composé de deux à trois cours par semaine selon le niveau de l'élève.

Les instruments enseignés :

- Les cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Les cordes pincées : basse électrique, guitare électrique, guitare
- Les cordes frappées : piano
- Les vents : clarinette, flûte à bec, flûte traversière, trompette, trombone, saxophone
- Les percussions : cajon, batterie

La pratique collective :

L'atelier de pratique collective est choisi par l'équipe pédagogique, dans le but d'apporter à l'élève les outils nécessaires à son évolution, parmi :

- Musique de chambre : 2 à 4 élèves
- Ensemble orchestral à cordes
- Ensemble orchestral à vents
- Ateliers de musique actuelle pour les instruments amplifiés
- Les ensembles vocaux

La formation musicale :

Elle apporte les fondamentaux techniques et théoriques généraux applicables à toutes les esthétiques.

Elle est délivrée de manière traditionnelle ou assistée par ordinateur : renseignements sur place.

Un élève inscrit pour la première fois dans une discipline bénéficie du premier trimestre pour confirmer son choix. Il peut participer à une semaine de cours en septembre avant de s'engager plus avant. Les tarifs municipaux dépendent du quotient familial pour les personnes résidant sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. Les personnes extérieures à la commune ont un tarif unique spécifique.

LES CONTACTER :

**79, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry**

Tél. : 01 60 65 46 37

**(Accueil téléphonique de 10h à 12h)
emmdt@saint-fargeau-ponthierry.fr**

HORAIRES DU SECRÉTARIAT :

Lundi : 9h-12h30 / 14h-17h

Mardi : 9h-12h30 / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h30 / 14h-18h30

Jeudi : 14h-18h30

Vendredi : 14h-17h





BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque André Malraux

Lieu de culture, de loisirs et de formation, la bibliothèque est ouverte à tous. On peut la fréquenter sans y être inscrit. Près de 30 000 ouvrages et une soixantaine d'abonnements sont à votre disposition.

CONSULTATION ET EMPRUNTS

Pour emprunter des documents, vous devez vous inscrire et présenter une pièce d'identité. Pour les mineurs de moins de 16 ans, la pièce d'identité du représentant légal sera demandée.

Vous pouvez emprunter 10 documents pour une durée de trois semaines, la période de prêt peut être renouvelée une fois si les ouvrages ne sont pas attendus par un autre lecteur. Il est possible de réserver les documents déjà empruntés*.

*Abonnement (tarifs 2019) :

- 1^{ère} année 5.90€ Féréopontains, 12.10€ extérieurs
- Renouvellement : 4.75€ Féréopontains / 9.80€ extérieurs
- Gratuit - de 18 ans et les bénéficiaires de minima sociaux.

ANIMATIONS

Retrouvez chaque mois vos rendez-vous pour les petits :

(SUR INSCRIPTION AU 01 60 65 42 18)

- **L'Heure du Conte** pour les enfants de 3 à 7 ans (conte suivi d'un petit atelier créatif). Un mercredi par mois, 2 séances : 10h30 et 15h30 en bibliothèque.

- **Les Bébé Lecteurs** pour les 0 à 3 ans. Un jeudi par mois, 2 séances : 9h30 et 10h30 en Bibliothèque.

GRAINOTHÈQUE

Au sein de la bibliothèque, vous trouverez un espace grainothèque où vous pourrez gratuitement, prendre et déposer librement les graines qui vous plaisent.

Comment fait-on pousser les plantes ? Comment et quand récolter les graines ? Consultez les ouvrages de la bibliothèque.

MAGAZINES

Le dernier numéro des périodiques est à consulter sur place, mais les numéros précédents peuvent être empruntés.

ESPACE INFORMATIQUE

Six ordinateurs sont à votre disposition : il suffit de vous inscrire pour y accéder gratuitement. Un poste est exclusivement réservé à la consultation de CD-Roms pour enfants.

ATELIERS INFORMATIQUES

Le Club Informatique de la ville propose des ateliers et des formations le jeudi dans les locaux de la Bibliothèque.

Renseignements et inscription :
club.infor.sfp@gmail.com

MÉDIALAB 77

La Médiathèque départementale propose aux adhérents de la bibliothèque municipale de Saint-Fargeau-Ponthierry des documents numériques. Cette offre est légale et gratuite.



LES CONTACTER :

79 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 42 18

biblio@saint-fargeau-ponthierry.fr

Mardi, vendredi : 15h-18h

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Samedi : 10h-13h

Durant les congés scolaires
Du mardi au samedi de 9h30 à 13h
Fermée en août



VIE SPORTIVE

Le sport a été le fer de lance de l'année 2019. La labellisation de la commune « Ville Active et Sportive » avec ses deux lauriers confirment l'engagement et l'intérêt de Saint-Fargeau-Ponhierry pour ce domaine, de même que la réhabilitation et les projets de création de nouveaux équipements sportifs. La collectivité a à cœur de proposer à ses administrés, quel que soit leur âge, la possibilité de pratiquer une activité sportive.

ELLE GÈRE 11 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- En définissant les créneaux d'utilisation.
- En appréhendant les travaux avec les services techniques municipaux.
- En analysant les besoins exprimés par les associations.

LE SPORT DANS LES ECOLES

2 éducateurs sportifs municipaux travaillent tout au long de l'année aux côtés des enseignants pour la pratique du sport et l'apprentissage de la natation des élèves.

Cet enseignement aboutit à la mise en place d'événements tels que les courses pédestres et les journées sportives ouvertes aux élèves dès la grande section de maternelle.

LA PISCINE MUNICIPALE

En plus de vos baignades en famille, de vos moments de détente ou de vos séances studieuses de longueur de bassin, tout au long de l'année vous pourrez vous maintenir en forme en pratiquant l'aquafitness en piscine encadrés par les éducateurs sportifs.

Vos jeunes enfants pourront aussi profiter de la piscine avec le créneau Bébés nageurs pour les enfants de 6 mois à 4 ans (accompagnés par leurs parents et/ou famille) le samedi de 8h30 à 9h40 (sauf vacances scolaires)

DE NOMBREUX TEMPS FORTS, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE NOTAMMENT :

- La Féréopontaine, course pédestre solidaire de 6km, en septembre
- La nuit de l'eau, entrée libre : manifestation en partenariat avec l'UNICEF
- Les douze heures de natation, entrée libre
- Le triathlon
- Le 1^{er} pas pongiste



LES CONTACTER :

Service des sports

Mairie 185 avenue de Fontainebleau

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

Tel 01 60 65 27 01

Email sports@saint-fargeau-ponhierry.fr

8.6



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Piscine municipale Roger Gladieux
Rue de Jonville



Terrain de football
Chantal Fromentin-Imbert
Rue du Stade



Espace Georges Tettamanti
Terrains de sports. Gymnase du COSEC
Rue de Jonville



Salle de Motricité Polyvalente de Saint-Exupéry
et City-stade
3, rue de la Fileuse



Terrain de rugby
Rue du Puits Beau





PISCINE MUNICIPALE

Piscine municipale Roger Gladieux

Située en plein centre de Saint-Fargeau-Ponthierry, à proximité du complexe sportif de l'Espace Georges Tettamanti, la piscine vous accueille toute l'année et par tous les temps.

Horaires 2019

Piscine municipale R. Gladieux

	Hors vacances scolaires	Vacances scolaires	Vacances d'été
L	13h30-15h / 19h40-21h10	15h30-20h	10h30-12h30 / 14h30-20h
M	15h35-17h	15h30-18h30	11h30-19h
M	7h-10h / 16h15-18h	07h-12h / 15h30-18h30	10h30-12h30 / 14h30-19h
J	16h45-18h30	15h30-18h30	10h30-12h30 / 14h30-20h
V	19h-21h	15h30-20h	10h30-12h30 / 14h30-20h
S	10h-11h30 / 16h15-19h	9h30-12h / 14h30-18h30	9h30-12h / 14h30-19h
D	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30

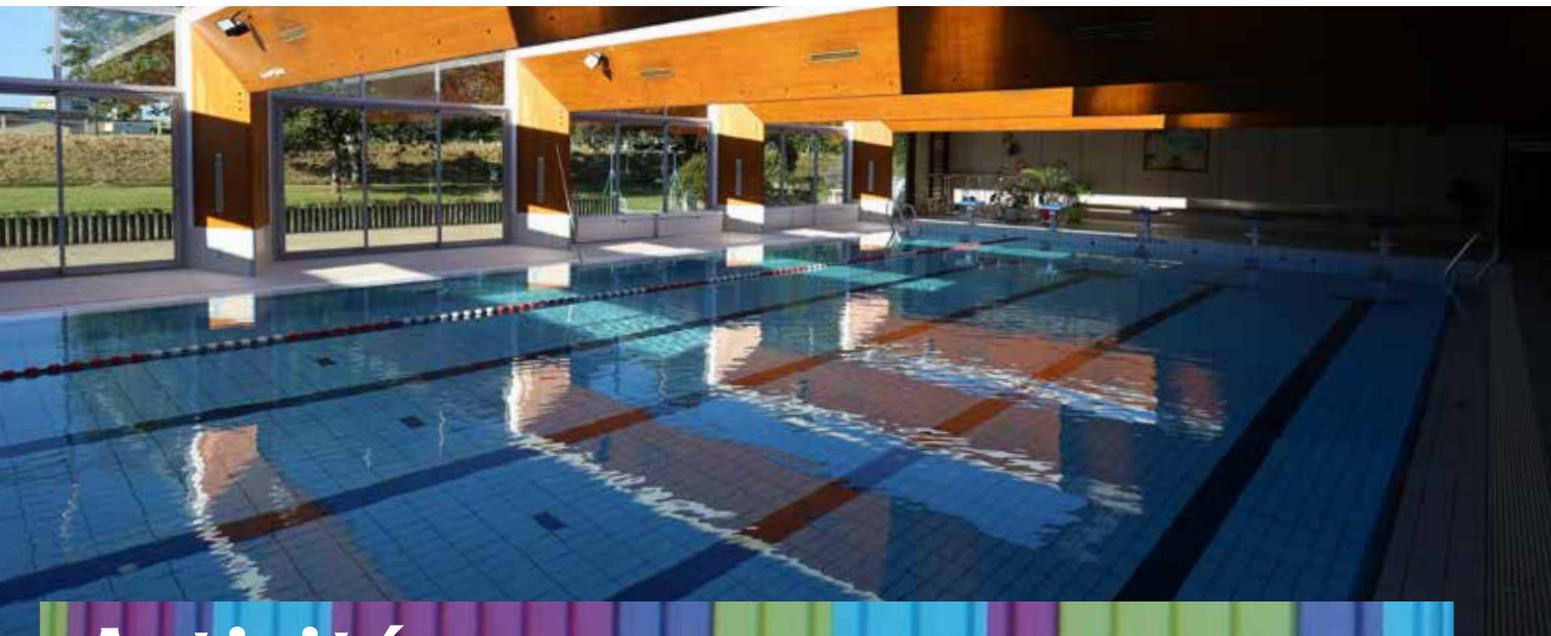
CONTACT : Rue de Jonville - Tél. : 01 60 65 53 47



8.7



PISCINE MUNICIPALE



Activités 2019

Activités associatives

- Aqua 2000 : Aqua gym
Tél. : 06 78 87 38 69
aqua2000.org
- Club de natation CANSP
Tél. : 06 23 26 02 74
cansp.natation@gmail.com
- Club de plongée
Tél. : 01 64 38 13 87
cas209@free.fr
- Club de triathlon
Tél. : 01 64 39 20 64
chantal.escomel@wanadoo.fr
- Retraite sportive
Tél. : 01 64 38 15 26
rsfponthierry@gmail.com
- AGVE
joelle.leczinski@gmail.com

Activités municipales

- Bébés nageurs : 6 mois à 4 ans :
le samedi de 08h30 à 09h40
(Sauf vacances scolaires)
- Animations ponctuelles (voir affichage)
Tél. : 01 60 65 53 47
Retrouvez plus d'informations
sur www.saint-fargeau-ponthierry.fr

• Aquafitness (sur inscription ou ticket)

- Lundi : 18h00/18h40
18h45/19h25
- Jeudi : 12h30/13h10
13h20/14h00
- Samedi : 11h45/12h25
12h30/13h10

Tarifs 2019	Féréopontains + CAMVS	Extérieurs
Entrée adulte	3 €	3.40 €
Entrée enfant	1.75 €	2.25 €
Carnet 6 entrées adulte dont 1 gratuite	14.35 €	16.40 €
Carnet 6 entrées enfant dont 1 gratuite	8.15 €	11.05 €
Abonnement annuel adulte	109.70 €	121.65 €
Abonnement annuel enfant	65 €	89.30 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés dans l'eau par des adultes.
Les shorts, bermudas, caleçons sont formellement interdits : pour la baignade, le slip de bain est obligatoire.
Il est conseillé de se munir d'une pièce d'1€ afin d'accéder aux casiers à vêtements.
L'établissement n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

**CONTACT : Service des sports - Mairie - 185 avenue de Fontainebleau - Tel 01 60 65 27 01
Email : sports@saint-fargeau-ponthierry.fr**

9. LES TEMPS FORTS



Sélection d'événements et
temps forts proposés par la
municipalité sur l'année



Vœux à la population



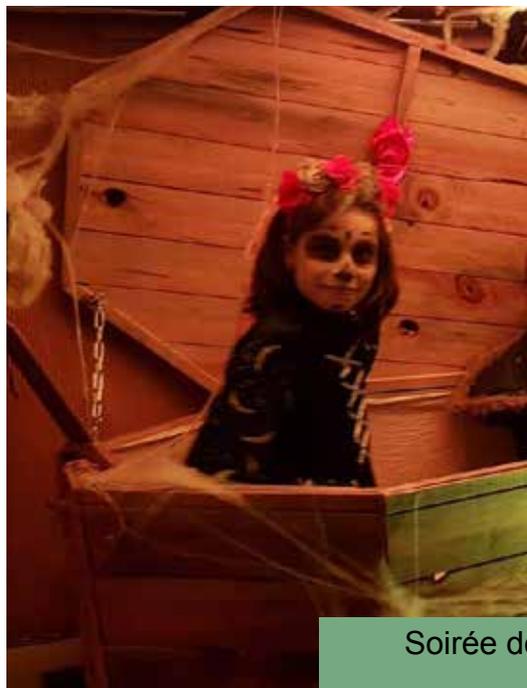
Chasse aux oeufs



Noël magique



76 Ciné frisson



Soirée d



Seinestivale



Triathlon



Féréopontaine



Ma ville a du talent



e la peur



Inauguration du verger



Vignes - mise en bouteille



Ciné plein air



Thé dansant seniors



Rétro Gaming



Courses pédestres



Séjours Fréquence jeunes

10. ASSOCIATIONS



10.1 Vie associative

10.2 Annuaire des associations

Ne figurent dans cet annuaire que les associations qui en ont fait la demande ou nous ont transmis les informations nécessaires.



VIE ASSOCIATIVE

Retrouvez tous les acteurs de la vie associative de la ville lors du traditionnel "Forum des Associations" qui a lieu le 1^{er} samedi suivant la rentrée scolaire.

A l'occasion de cette belle journée, vous pourrez rencontrer les associations présentes et trouver l'offre qui répondra le plus à vos envies de pratiques sportives, de loisirs, de culture, de solidarité ou d'engagement.

La commune, riche d'un tissu associatif de près de 150 associations, s'est dotée d'un service Vie associative pour accompagner les dirigeants bénévoles.

Le Guichet des associations

Il est l'interlocuteur unique de l'ensemble des associations de la commune pour les accompagner dans la mise en place de leurs assemblées générales, manifestations, stages, dans leur de-

mande de communication (affiches, tracts, programmes...).

C'est également ce service que les associations doivent contacter pour toutes demandes relatives aux subventions et aux conventions avec la ville.

LES CONTACTER :

Vie associative :

**Mairie 185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry**

Tel 01 60 65 27 01 ou 01 60 65 20 46 -

Email : vie-associative@saint-fargeau-ponthierry.fr

Guichet des associations :

**Mairie 185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry**

Tel 01 60 65 20 46

Email : vie-associative@saint-fargeau-ponthierry.fr





A NIMATION

ACCUEIL DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY (A.S.F.P)

Randonnées, séjours, jeux de société, lectures

Président : M. Berthoud

Tél : 06 74 99 44 64

8, allée des pommiers

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

asfp77@gmail.com

asfp77.fr

AMIZADE PORTUGUESA

Danses traditionnelles portugaises, tambours

Président : M. Bernardo

Tel : 01 64 09 64 47

1 rue des Tilleuls

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

rogerio7768@gmail.com

[ponthieryamizadeportuguesa](https://www.facebook.com/ponthieryamizadeportuguesa)

ARTS ET TRADITIONS

Vide grenier

Président : M. Jacquinet

Tél : 07 82 48 61 80

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

artsettraditions@sfr.fr

AUTO CARAVANING ET CAMPING CAR CLUB DE FRANCE (A.C.C.C.F)

Favoriser les sorties et voyages en groupe

Président : M. Bénétreau

Tél : 06 86 85 17 33

43 bis rue du Puits Beau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

jeanpierrebenetreau@gmail.com

accf.com

CLUB DES JOURS HEUREUX

Réunions récréatives, repas dansants, sorties touristiques, excursions

Présidente : Mme Tallarita

Tél : 06 73 29 56 07

10, rue des Bordes

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

jours.heureux77@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE SAINT FARGEAU PONTHIERRY / GROSS ZIMMERN

Président : M. Flamain

Tél : 06 85 81 04 61

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

COMITÉ DE JUMELAGE SAINT FARGEAU PONTHIERRY/TEMPOUX

Échange de familles

Président : M. Vanier

Tél : 01 64 38 17 63

39 allée des Chataigniers

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

gillesvanier@aliceadsl.fr





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

SOCIAL**ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE**

Infodettes, surendettement

Présidente : M^{me} Granet-Gley

Contact : Mme Jouanin

jeanine.jouanin@laposte.net

LAFAMISOL

Aide alimentaire en faveur des familles et personnes défavorisées

Présidente : Mme Labbé

Tél : 01 60 69 40 14

50, avenue Albert Beaufiles

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

lafamisol77@gmail.com

DI NOU TOU !

Maison assistantes maternelles

Accueil enfant 3 mois - 7 ans, mixité handicap

Présidente : Mme Llop

Tél : 01 64 37 92 69

693, rue A. Darroux

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

ass.dinoutou@yahoo.fr

dinoutou.org

DONNEZ LEUR DES AILES FRANCE NEPAL

Aide à l'enfance népalaise (orphelinat/écoles)

Présidente : Mme Guibert

Tél : 06 09 08 49 17

914 chemin de Halage

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

joelleguibert@hotmail.fr

 [donnez leurs des ailes France Nepal](https://www.facebook.com/donnez-leur-des-ails-france-nepal)

TÉLÉTHON

Projets d'animation et coordination pour la collecte de fonds pour la recherche des maladies génétiques

Présidente : Mme Le Sager

Tél : 06 86 95 81 20

67 chemin de Villiers

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

jlesager@yahoo.fr

MER ET MONTAGNE

Vacances pour les enfants en Vendée, accueil associations jeunes et groupes

Présidente : Mme Flamain

Contact : Mme Roudergues

Tél : 06.14.61.15.59

4, place Leclerc

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

association.assmeretmontagne@sfr.fr

**LA ROULOTTE DES PETITS
(Fondation Ellen Poidatz)**

Accueil enfants en situation de handicap de 4 mois à 5 ans révolus - Halte-garderie itinérante

Président : M. Bobet

Contact : Mme Aubry

Tél : 06 89 03 51 78

1 rue Ellen Poidatz

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

roulotte@fondationpoidatz.com

Patta'trappes

Médiation animale, zoothérapie

Présidente : Mme Maréchal

Tél : 06 82 91 43 52

44, rue de Ponhierry

77310 Boissise-le-Roi

pattatrap.wixsite.com

pattatrap@gmail.com

 [Pattatrap](https://www.facebook.com/Pattatrap)

CARITATIF**CITÉ FRATERNELLE**

Catéchèse, caritatif

Président : M. Becquet

Contact : Mme Gaillardot

Tél : 06 03 60 34 22

4, place Leclerc

77310 Saint-Fargeau-Ponhierry

sylvie.gaillardot@wanadoo.fr

paroisse77ponhierry.com



SPORTS-LOISIRS

AQUA 2000

Aquagym (adultes)

Président : M. Venambre

Tél : 06 78 87 38 69

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

admin@aqua2000.org

aqua2000.org

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET D'ENTRETIEN (A.G.V.E.)

Gymnastique tonique douce, gymnastique séniors+, équilibre mémoire, relaxation, aquagym, randonnées

Présidente : Mme Coué

Tél : 06 62 22 24 99

5, rue des alouettes

77310 Boissise le Roi

coue.ad@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

Yoga

Présidente : Mme Becquet

Contact : Mme Gravier

Tél : 01 60 65 53 28

9 allée de Champagne

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

gravier.marie.jo@hotmail.fr

ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT FARGEAU VILLERS (A.S.S.F.V)

Motonautisme, voile, tennis

Président : M. Houis

Contact : Mme Houis

Tél : 06 08 28 48 44

34, allée de la Calmande

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

contact@assfv.com

AVENIR PONTIERRY PRINGY (A.P)

Eveil et initiation à la gymnastique

Gymnastique artistique féminine de compétition détente - entretien

Président : M. Colot

Contact : Mme Pierucci

Tél : 06 67 82 05 61

4 bis rue Guy-Charles Cros

77830 Valence-en-Brie

mlucepierucci@gmail.com

l-avenir-ponthierry-pringy.e-monsite.com

ASSOCIATION SPORTIVE THIERRY PONTAINE BILLARD

Billard français

Président : M. Coreau

Tél : 01 60 65 61 39

6 rue Pasteur

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

billard-club.astb@wanadoo.fr





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

BOISSISE ORGENOY BASKET

Basket, enfants, adultes. Initiation, compétitions

Président : M. Mosiek

Contact : M. El Kefi

Tél : 06 03 31 81 72

Mairie - 77310 Boissise-le-Roi

bob@boissise-orgenoy-basket.fr

CAPOEIRA SENZALA

Capoeira

Présidente : Mme Pinard

Tél : 06 59 63 32 64

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

annesopinard@msn.com

capoeira-seine-et-marne.fr

**CLUB AQUATIQUE ET NATATION
(C.A.N.S.P.)**

Natation

Président : M. Barbet

Tél : 06 23 26 02 74

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

cansp.natation@gmail.com

cansp.fr

**CLUB D'ACTIVITES SUBAQUATIQUES
209 (CAS 209)**

Formation plongée et hockey subaquatique

Président : M. Lasselin

Tél : 06 74 35 39 84

37 boulevard de Seine

77310 Boissise-Le-Roi

bernardlasselin77@orange.fr

cas209.free.fr

CLUB BADMINTON PRINGY

Présidente : Mme Vérité

Contact : M. Amory

Tél : 06 77 58 06 91

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

jeanmichel77@orange.fr

pringy-bad.fr

**CLUB CYCLISTE PONTIERRY PRINGY
(C.C.P.P)**

Cyclisme (à partir de 9 ans)

Président : M. François

Tél : 06 81 72 98 67

23 rue Kleber

91800 Brunoy

jluc.francois@yahoo.fr

velo77.org

CLUB DE MUSCULATION DE PONTIERRY

Musculation, remise en forme à partir de 16 ans

Président : M. Alcalde

Tél : 06 87 59 86 87

4 allée des pavillons Leroy

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

clubmuscu77310@hotmail.com

COMT TENNIS DE TABLE

Président : M. Alfred

Tél : 06 83 07 09 98

4, cours du pressoir

77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole

jmarie.tt@free.fr



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS



DANS'ON PRINGY

Danses en ligne, West Coast Swing

Présidente : M^{me} Mitgère

Tél : 06 63 18 26 03

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

mam066@yahoo.fr

dansonpringy.unblog.fr

DLM DansLeMouvement

Cours de Qi Gong – Méditation

Présidente : Mme Achour-Martin

Contact : M. Martin

Tél : 07 82 20 66 48

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

associationdlm@gmail.com

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON DE PONTIERRY (E.I.T)

Triathlon et disciplines dérivées

Présidente : Mme Rivet

Tél : 06 07 30 02 98

14 rue de Vaux

77000 Livry-Sur-Seine

chantal.escomel@wanadoo.fr

triathlon-ponthierry.fr

ESCALADE DEGRÉ+

Escalade sur Bloc

Président : Mme Bia

Tél :

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

degreplus.sfp@gmail.com

ESCRIME CLUB DE PONTIERRY (E.C.P.)

Escrime, fleuret à partir de 4 ans, initiation et loisirs, compétition, escrime artistique, ados, adultes

Présidente : Mme Beraldin

Tél : 06 22 70 07 35

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

salleescrimeponthierry@gmail.com

escrimeclub-ponthierry.clubeo.com

FÉRÉO-RANDO

Randonnée pédestre, balisage de sentiers pédestres, soutien de Codérando

Présidente : Mme Ranvier

Tél : 06 83 39 26 83

38 rue des Grands Cèdres

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

mfr_77@hotmail.fr

HANDBALL CLUB THIERRY PONTAIN (HBCT)

Pratique du handball

Président : M. Cocheteux

Contact : M. Devriendt

Tél : 06 80 10 49 18

55 allée Louis Blériot

77350 Le Mée-Sur-Seine

thierry.devriendt@orange.fr

hbct.fr

JUDO/JU-JITSU CLUB SAINT FARGEAU PONTIERRY/PRINGY

Judo tous âges, ju-jitsu traditionnel et ju-jitsu brésilien, self défense

Président : M. Ego

Contact : M Pohn

Tél : 01 60 65 41 54 / 06 84 63 33 19

Mairie - 77310 Saint Fargeau Ponthierry

judoponthierry@free.fr

judo-jujitsu-ponthierry-pringy.fr

KICK BOXING CLUB DE PRINGY

Président : M. Goncalves

Contact : Mme Goncalves

Tél : 07 77 37 92 90

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

gmorgane@hotmail.com

[kick boxing club Pringy](https://www.facebook.com/kickboxingclubpringy)



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

KOOLUPSDANCE

Danse Hip Hop

Président : M. Jumel

Tél : 06 47 91 18 14

1 rue des Vignes

77310 Boissise-Le-Roi

assokoolupsdance@gmail.com

LES PAS PRESSÉS

Randonnée pédestre

Président : M. Moyano

Tél : 06 36 36 62 24

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

lespaspreses77@gmail.com

 Pringy les pas pressés

MINI 77

Modélisme, maquettes, véhicules radiocommandés

Président : M. Leblanc

Tél : 06 03 69 52 77

leblanc-benoit@sfr.fr

PÉLERINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE PARIS VÉZELAY (A.D.P.D.S.J.D.C)

Marche au long cours, préparation, conseils randonnées et maintien en forme hebdomadaires, parcours de plusieurs jours

Président : M. Behuret

Tél : 01 60 65 54 02

1 rue des Charmes

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

gerald@behuret.com

 paris-sens-vezelay.org

PETANQUE THIERRY PONTAINE

Pétanque

Président : M. Poulalion

Tél : 01 64 09 94 90

06 37 95 75 40

6, impasse de la Vallée

77310 Pringy

PONTHIERRY ATHLÉ 77

Athlétisme enfants-adultes course hors stade

Président : M. Lacoste

Tél : 06 86 56 87 12

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ponthierry-athle77@gmail.com

PLANÈTE HARMONIE

Gymnastique loisirs et compétition et danse
(à partir de 4 ans)

Présidente : Mme Bonaventure

Tél : 06 87 39 68 21

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

gr.planete.harmonie@gmail.com

PRINGY LOISIRS MODÉLISME

Construction, utilisation de réseaux de trains miniatures, animations locales, expos et portes ouvertes

Président : M. Huguenin

Tél : 06 14 16 69 03

11 rue du Gros Chêne

77310 Pringy

hugandre@sfr.fr

PROFIL ÉVASION

Grimpe d'arbre, VTT, tir à l'arc

Président : M. Mouly

Tél : 01 69 68 04 33

Communs du Château de Moulignon

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

profil.evasion@wanadoo.fr

 profil-evasion.fr



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS



RETRAITE SPORTIVE FÉREOPONTAINE (R.S.F.P)

Multisports, ballades, randonnées, gym, yoga, aquagym, tennis, tennis de table, pétanque

Président : M. Granger

Tél : 06 45 21 83 82

36 rue Constant Gallon

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

didier.granger2@orange.fr

rsfp77.blogspot.fr

RUGBY CLUB THIERRYPONTAIN (R.C.T)

Pratique du rugby à partir de 5 ans

Président : M. Da Costa

Contact : M. Delisle

Tél : 07 82 85 23 35

28, rue Claude Faure

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

rcthierrypontain@gmail.com

RUNNING CLUB PRINGY

Course à pied, marche

Président : M. Renaut

Tél : 06 73 85 17 62

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

j_renaut@msn.com

SALSA CUBA

Cours de salsa et de bachata

Présidente : Mme Giro

Contact : M Giro

Tél : 06 25 06 65 56

elenathierry@gmail.com

elegua.fr

SAINT FARGEAU AIR MODELE (S.F.P.A.M)

Aéromodélisme

Président : M. Piétu

Tél : 06 17 35 34 28

199 rue Albert Leduc

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ppietu@club-internet.fr

sfpam.fr

ESCOLA CAPOEIRA PRINGY

Capoeira, percussions, danses brésiliennes

Présidente : M^{me} Bailay

Tél : 06 63 13 38 05

escolapringycapoeira@gmail.com

[f Escola Pringy Capoeira](https://www.facebook.com/EscolaPringyCapoeira)

SPIRALES

Zumba, fitness, cardio, yoga, pilates, danse, gymnastique, step, moderne jazz, pôle dance...

Enfants (à partir de 3 ans), ados, adultes

Présidente : Mme Familiari

Tél : 06 76 07 82 45

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

spirales.ponthierry@wanadoo.fr

spiralesponthierry.fr



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

SPORT FAMILLE PLAISIR (S.F.P.)

Sports santé/plein air, fitness/danse/Zumba, école multisports, stages vacances dès 4 ans, marche nordique, salle de remise en forme.

Président : M. Le Peuch

Tél : 01 64 78 38 30

06 17 04 89 49

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

sport.famille.plaisir@gmail.com

sport-famille-plaisir.fr

TAEKWONDO DOKWAN 77 DOKWAN SONMUDO 77

Taekwondo, Sonmudo, baby Taekwondo

Présidente : Mme Gomes

Contact Taekwondo : Mme Trochet

Tél : 06 64 64 72 18

emma.tkd@free.fr

Contact Sonmudo : M. Trochet

Tél : 06 78 00 21 29

ecoledokwan@free.fr

Mairie - 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

dokwan.fr

TENNIS CLUB FÉRÉOPONTAIN TCF

Tennis loisirs et compétition, cours de tennis enfants adultes

Président : M. Biscay

Contact : Mme Gros

Tél : 07 87 36 85 71

tcfereopontain@gmail.com

club.fft.fr/tcf.ponthierry

TENNIS CLUB DE PRINGY

Tennis libre, compétitions, tournois

Président : M. Faure

Tél : 06 81 31 81 61

10 rue du Centaure

77310 Pringy

faure.didier3@free.fr

[club.fft.fr / tennis.club.pringy](http://club.fft.fr/tennis.club.pringy)

UNION SPORTIVE BOISSISE PRINGY ORGENOY (USBPO)

Football, futsal loisirs

Président : M. Dautremay

Contact : M Drouard

Tél : 06 15 05 82 63

Mairie - 77310 Boissise-Le-Roi

etienne.drouard@usbpo.fr

www.usbpo.fr

US PONTIERRY FOOTBALL (U.S.P.)

Football

Président : M. Cambron

Contact : Mme Houy

Tél : 06 25 09 61 34

houy.gerard@free.fr

usponthierry-football.footeo.com

VOLLEY LOISIR PONTIERRY

Volley ball en compétition, loisirs pour adultes et jeunes à partir de 9 ans

Président : M. Caillard

Tél : 06 12 37 53 22

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

volley.ponthierry@gmail.com

volleyball-ponthierry.fr

YAMATO KARATÉ CLUB PONTIERRY

Karaté, body karaté, adultes et enfants

Présidente : Mme Hamel

Tél : 06 31 76 45 26

20 chemin des Corneilles

77930 Saint-Sauveur-Sur-École

yamato.karate@hotmail.fr

yamatokarate.jimdo.com





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

CCULTURE**ACADÉMIE DES ARTS**

Adultes et enfants

Cours de dessin, peinture, musique (piano, guitare)

Président : M. Watel

Tél : 06 88 85 55 23

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

denis.watel@orange.fr

ARH LE FIL D'ARIANE

Histoire du bassin de vie communale

Président : M. Guiot

Tél : 01 60 65 63 23

31, rue Jean Lamoureux - Moulignon

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

patrick.guiot2@wanadoo.fr

ARTS ET FICELLES

Troupe de théâtre amateur, improvisation

Présidente : Mme Leccupe

Tél : 06 76 55 25 92

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

artsetficelles77@gmail.com

 Arts et ficelles

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

Bourses aux vêtements et aux jouets, couture, encadrement, cartonnage, vannerie, dessins aquarelle, art floral ikébana, peinture sur bois, dessin adultes / enfants

Présidente : Mme Becquet

Contact atelier : Mme Gravier

Tél : 01 60 65 53 28

Contact bourses : Mme Austruy

Tél : 06 23 26 89 54

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

mariejogravier@orange.fr

CHANTE CLAIR

Groupe vocale, chansons de variété

Président : M. Moussy

Contact : M. Chesnel

Tél : 06 08 21 17 22

17 rue des bouleries

77310 Pringy

jchesnel212@orange.fr

CENTRE ARTISTIQUE LES MENETRIERS (CALM)

Musique : cours, ateliers ou ensembles

Président : M. Raybaud

Tel : 06 08 33 80 17

21 Avenue de Bourgogne

77310 Boissise-Le-Roi

alain.raybaud3@sfr.fr

CLUB INFORMATIQUE DE SAINT-FAR-GEAU PONTIERRY (CISFP)

Initiation, enseignement, pratique de l'informatique

Président : M. Van De Bor

Tel : 06 51 40 77 92

909 Avenue de la Gare

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

club.infor.sfp@gmail.com

CLUB PHILATÉLIQUE DE PRINGY

Echange et informations sur les timbres

Président : M. Gaudry

Tél : 06 79 80 90 40

9, rue des Grands Cèdres

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

c-jmgaudry@orange.fr

CLUBS ET VOLTAIRES

Réfection de sièges

Présidente : Mme Brun

Tél : 06 69 56 93 54

Mairie 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

christibrun@yahoo.fr

COMPAGNIE DU PROSCENIUM

Théâtre, comédies musicales

Présidente : Mme Commeureuc

Tél : 06 08 28 07 32

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

compagnieduproscenium@yahoo.com

 compagnieduproscenium.com

CONFRÉRIE SAINT VINCENT

Patrimoine viticole, sorties à thèmes, production vins blancs, salons, défilés

Président : M. Magna

Tél : 07 67 00 06 20

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

conf-st-vincent@laposte.net

 confrerie-saintvincent.e-monsite.com



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

FILS ET DENTELLES DE PRINGY

Atelier dentelles et couture

Présidente : Mme Regien

1 bis rue des écoles

77310 Pringy

veronique.regien@orange.fr

FOYERS DES TILLEULS

Encadrement, cartonnage, peinture sur porcelaine, travaux manuels divers

Présidente : Mme Behuret

Tél : 01 60 65 54 02 / 06 32 96 24 96

1 rue des Charmes

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

colette@behuret.com

GRAFFITI

Adultes et séniors

Galerie, expositions, peintures, sculptures

Président : M. Watier

Contact : Mme Chauveau

Tel : 01 60 65 82 82

1 rue Ellen Poidatz

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

chauveau@fondationpoidatz.com

LES AMIS DES 26 COULEURS

Promotion de la culture sur le territoire

Présidente : Mme Chollet

Tél : 06 85 24 68 71

90 rue de la Libération

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

lesamisdes26couleurs@gmail.com

lesamisdes26couleurs.fr/

 Les amis des 26 couleurs

LES PETITS POINTS DE PRINGY

Patchwork, dentelle au fuseau, broderie traditionnelle, points comptés

Présidente : Mme Garbet

Tél : 06 83 33 11 22

24 rue du Boissonnet

77310 Boissise-Le-Roi

vero.garbet@orange.fr

LEZ'ARTS

Sculpture, modelage, céramique

Président : Mme Rossat

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

elsa.rossat@wanadoo.fr

ORCHIDÉE77

Partage de connaissances sur les orchidées

Expositions et sorties botaniques

Président : M. LESCAT Henri

Mairie – 1 bus rue des Ecole

77310 Pringy

Lescat.henri@orange.fr

06 47 80 07 11

orchidee77.org

PHOTO VIDEO CLUB PONTIERRY (P.V.C.P)

Photographie, vidéo

Président : M. Serres

Tél : 06 81 06 89 95

2 allée des Mésanges

91830 Le Coudray-Montceaux

pccp.guyserres@orange.fr

clubpccp.fr

PRINGY MYS'TERRE

Travail autour de l'argile, de l'émaillage, modelage, sculpture, poterie, initiation au raku

Présidente : Mme Lavander

Tél : 06 03 22 90 02

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

s.lavander@neuf.fr

TERRE ET COULEURS

Cours de dessin et peinture tous niveaux enfants et adultes

Présidente : Mme Velly

Tél : 06 83 25 18 11

Hameau de Moulignon

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry.fr

LES TRETEAUX DE SCÈNE ECOLE

Apprentissage du théâtre

Présidente : Mme Hobin-Sanchez

Tél : 06 17 80 12 91

25 bis, rue souveraine

77240 Cesson

laurence.hobinsanchez@orange.fr



SANTÉ SECURITE

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-FAR- GEAU-PONTHIERRY (J.S.P PONTHIERRY)

Formation de jeunes de 13 à 17 ans à l'activité de sapeur-pompier. Esprit d'équipe, altruisme, cohésion, discipline, courage, dévouement. Formation théorique, pratique et sportive

Président : M. Coutarel

Tél : 06 41 76 11 32

Centre de Secours rue Émile Filée
77310 Saint Fargeau Ponthierry

jsp407@gmail.com

 [JSP Saint-Fargeau-Ponthierry](https://www.facebook.com/JSP-Saint-Fargeau-Ponthierry)

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN À DO- MICILE (A.P.M.A.D)

Soins infirmiers à domicile sur Saint-Fargeau-Ponthierry et environs

Présidente : Mme Declercq

Contact : Mme Drecq

Tél : 01 64 38 12 40

98 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

apmad@wanadoo.fr

 apmad.fr

ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE ELLEN POIDATZ

Activités culturelles, physiques et sportives pour les pensionnaires de la fondation Ellen Poidatz

Président : M. Watier

Contact : Mme Orosz

Tél : 01 64 14 27 15

1 route de la glandée
77930 Chailly en Bière

poidatz@fondationpoidatz.com

 fondationpoidatz.com



FRANCE ALZHEIMER 77

Aides aux familles des personnes atteintes de la maladie

Président : M. Soliveres

Contact : M. Cré

Tél : 06 08 10 79 62 / 01 64 10 87 48

15 rue des Près

77310 Saint Fargeau Ponthierry

fa77ponthierry@gmail.com

 www.francealzheimer-seineetmarne.org

FNATH

Fédération Nationale Accidentés du Travail et Handicapés

Président : M. Barrathieu

Présidente locale : Mme Bouland

312 rue Grande

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

annie.bouland@wanadoo.fr

LULU ET LES P'TITES BOUILLES DE LUNE

Lutte contre les cancers pédiatriques en soutenant la recherche médicale et en proposant une aide aux enfants malades

Président : M. Schamberger

Contact : Mme Schamberger

Tel : 06 09 04 38 35

8 allée Edith Cavell

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

contact@luluetlpbl.com



ECONOMIE



LES PANIERS DE PONTOCH' (A.M.A.P)

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Distribution de produits bio
Présidente : Mme Dumont
amapstfargeauponthierry@gmail.com
lespaniersdepontoch.fr

TRAVAIL ENTRAIDE

Insertion par l'activité économique, mise à disposition de personnels auprès de clients particuliers, entreprises, associations ...
Président : M. Debouvry
Contact : Mme Landrea
Tél : 01 64 52 62 72
50 allée de la Gare
77350 Le Mée-Sur-Seine
contact@travailentraide.fr
travail-entraide.fr

AMICALE DU MARCHÉ

Animations commerciales
Président : M. Happey
Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél : 01 60 65 20 20

DIRIGEANTES ACTIVES 77

Réseau de femmes dirigeantes d'entreprise en Seine et Marne
Présidente : Mme Humbert
Tél : 06 52 96 63 17
49 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
contact@dirigeantes-actives77.fr
dirigeantes-actives77.fr





ENVIRONNEMENT CITOYENNETE

ASSOCIATION DU CLOS BRASSENS - PARC DES VERDENNES - CBPDV

Cadre de vie, liens des habitants, intérêt du quartier

Président : M. Delikaya

Tél : 06 33 34 65 09

16, rue Jean Ferrat

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

association.cbpdv@gmail.com

[association CBPDV](#)

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE TILLY (A.D.E.T)

*Informations aux habitants, faire respecter
l'environnement et le cadre de vie de Tilly*

Présidente : Mme De Vriendt

Contact : M. Hereau

Tél : 06 13 01 26 83

646 rue Alfred Darroux

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

bol.rh20@orange.fr

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE MOULI- GNON-AUXONETTE-JONVILLE (ADEMAJ)

Défense des sites et protections des quartiers

Présidente : Mme Van Der Have

77310ademaj@gmail.com

77310ademaj.wixsite.com/site

ASSOCIATION MYCOLOGIQUE FÉREOPONTAINE (A.M.F)

*Sorties mycologiques en forêt, identification des
champignons, exposition annuelle*

Président : M. Lecarpentier

Tél : 01 60 66 17 11

13 rue des Grandes Haies

77930 Saint-Sauveur-Sur-École

tochou@infonie.fr

champignons77.org

ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE DE SEINE ET MARNE

Réunion mensuelle, bourse, concours

Président : M. Croize

Tél : 06 03 41 16 20

118 chemin du Coulant

77190 Dammarie-Les-Lys

aosm@orange.fr

CHASSE DE TILLY MAISON-ROUGE

Chasse petits et grands gibiers

Président : M. Rigodon

Tél : 06 14 24 71 92

365 avenue de la Gare

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

jean-yves.rigodon@orange.fr

CHEVÊCHE77

*Sauvetage d'oiseaux, sorties natures,
animations scolaires*

Président : M. Bréhier

Tél : 06 88 69 66 11

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

cheveche77@free.fr

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE FMMC77

*Défense du droit des 2 roues motorisées, édu-
cation routière jeunesse, aide à l'aménagement
routier des communes*

Président : M. Champagne

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

motardsencolere77@gmail.com

LA CARPE ROYALE

Pêche et Loisirs

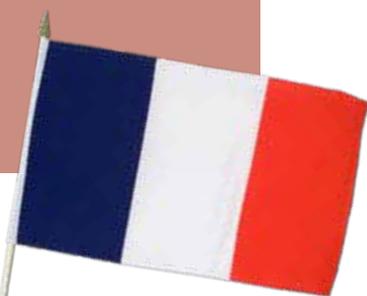
Président : M. Offredi

Tél : 06 62 41 19 00

22 rue de la Plaine

77310 Boissise-Le-Roi

jcoffredi@orange.fr



ANCIENS COMBATTANTS

COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS

Organisation des cérémonies d'anciens combattants

Président : M. Delporte

Tél. : 01 60 65 50 14

54 rue Robert Schuman

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE F.N.A.C.A.

Prise en charge de toutes les demandes auprès de l'ONAC des dossiers aux anciens AFN

Président : M. Delporte

Tél. : 01 60 65 50 14

54 rue Robert Schuman

77310 Saint Fargeau Ponthierry

UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS U.F.A.C.

Accompagne les anciens combattants auprès de l'ONAC pour tous les dossiers secours et papiers militaires et les cérémonies.

Président : M. Delporte

Tél. : 01 60 65 50 14

54 rue Robert Schuman

77310 Saint Fargeau Ponthierry

ACPG-CATM

Anciens prisonniers / combattants Algérie, Tunisie, Maroc. Commémorations patriotiques...

Président : M. Bolléa

Tél. : 01 60 65 67 19

19, rue Thierry

77310 Saint Fargeau Ponthierry

ASSOCIATION REPUBLIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS - ARAC

Commémorations militaires

Président : M. Renaudin

Tél. : 09 61 60 61 26

11, rue des écureuils

77310 Pringy

jbrnd37@gmail.com



EDUCATION

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE CAMUS (APE CAMUS)

Créer du lien entre les parents, soutenir les projets/ actions des enseignants et organiser des événements à thème

Présidente : Mme Bouillon

Mairie – 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

apecamus77310@gmail.com

[f](#) [association parents d'élèves Camus 77310](#)

CODE WITH ME

Pratique et initiation à l'informatique pour les enfants

Présidente : Mme Moustaine Elissaoui

Tél : 06 09 86 01 74

06 88 23 43 20

17, rue des roseaux - 77310 Pringy

contact@codewithme.fr

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (F.C.P.E)

Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique, défense de l'école publique, information auprès des familles

Présidente : Mme Dubois

Tél : 06 24 26 37 00

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

fcpe.ponthierry@gmail.com

fcpeponthierrypringy.info



SERVICES PUBLICS FÉRÉOPONTAINS

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

98 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
☎ 01 60 65 81 50

LA POSTE

Place du Général Leclerc
☎ 01 64 89 51 60

CENTRE DE SECOURS N° 14 SAPEURS POMPIERS

Rue Emile Filée
☎ 18

POLICE MUNICIPALE

185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
☎ 01 60 65 86 10
Urgences : 17

SNCF

Gare de Saint-Fargeau
Allée de la Guiche
☎ 08 92 97 69 19

Gare de Ponthierry/Pringy

Rue Isidore Leroy
☎ 08 92 97 67 31

PROXIBUS

☎ 01 64 10 01 23

MARCHÉ LABELLISÉ

Place du Général Leclerc
Jeudi et dimanche matins
Commerçants non sédentaires

CULTES

Mouignon

Eglise Saint-Blaise
Place des Tilleuls

Saint-Fargeau

Eglise Saint-Ferréol
Rue Abel Rémusat

Jonville Chapelle

Rue de Jonville

Ponthierry

Eglise Sainte-Marie
(Eglise diocésaine)
Place Abbé Lemaire

Presbytère

Place du Général Leclerc
☎ 01 60 65 73 13

SOCIÉTÉ DES EAUX

Agence de Saint-Fargeau
☎ 09 77 40 94 30

CIMETIÈRES

Saint-Fargeau

Avenue de la Gare

Ponthierry

Rue du Vieux Moulin

Mouignon

Rue du Clos Bernard

CRÉMATORIUM SUD 77

395, rue du Clos-Bernard
☎ 01 69 68 18 18

FUNÉRARIUM

Le Vieux Pont
Rue du Vieux Moulin
☎ 01 60 65 90 28

SERVICES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT

DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département
12, rue des Saints-Pères
77010 Melun Cedex
☎ 01 64 14 77 77

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

12, rue des Saints-Pères
77010 Melun Cedex
☎ 01 64 71 77 77

CITÉ ADMINISTRATIVE (Service départementaux ne trouvant pas de place dans l'ancienne préfecture)

Pré Chamblain
77011 Melun Cedex
☎ 01 64 41 28 59 /
01 64 41 31 34

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

21, avenue du Général Leclerc
77000 Melun
☎ 0 820 25 77 10
(N° tarif spécial)

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

☎ 09 69 32 15 15

GAZ DE FRANCE

☎ 0 810 800 801

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

77605 Marne-la-Vallée Cedex 03
☎ 3646
(taper ou dire «sécurité sociale»)

PÔLE EMPLOI

Direction déléguée 77 sud
11, rue Gaillardon
77000 Melun

☎ 39 49

CENTRE HOSPITALIER

MARC JACQUET

Rue Fréteau de Pény
77010 Melun
☎ 01 64 71 60 00

COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE

462, avenue du Lys
77190 Dammarie-lès-Lys
☎ 01 64 79 41 00

SMUR

☎ 15

MU 77

(Anciennement SOS Médecins)
☎ 0 825 826 505

CENTRE ANTI-POISON

☎ 01 40 05 48 48

N° VERT

Espace «Ecoute Jeunes»

☎ 0 800 234 236

ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE

75000 Paris
☎ 0 800 05 41 41 ou 119

MAISON DE RETRAITE «LE GRAND PAVOIS»

98, avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
☎ 01 64 89 22 00

MAISON DE RETRAITE DE VILLERS - SAINT-FARGEAU

1, allée Bourette
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
☎ 01 60 65 80 80

FONDATION ELLEN POIDATZ

1, rue Ellen Poidatz
☎ 01 60 65 82 82

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE FONTAINEBLEAU

33 route de la Bonne Dame,
77300 Fontainebleau
☎ 01 60 70 78 00

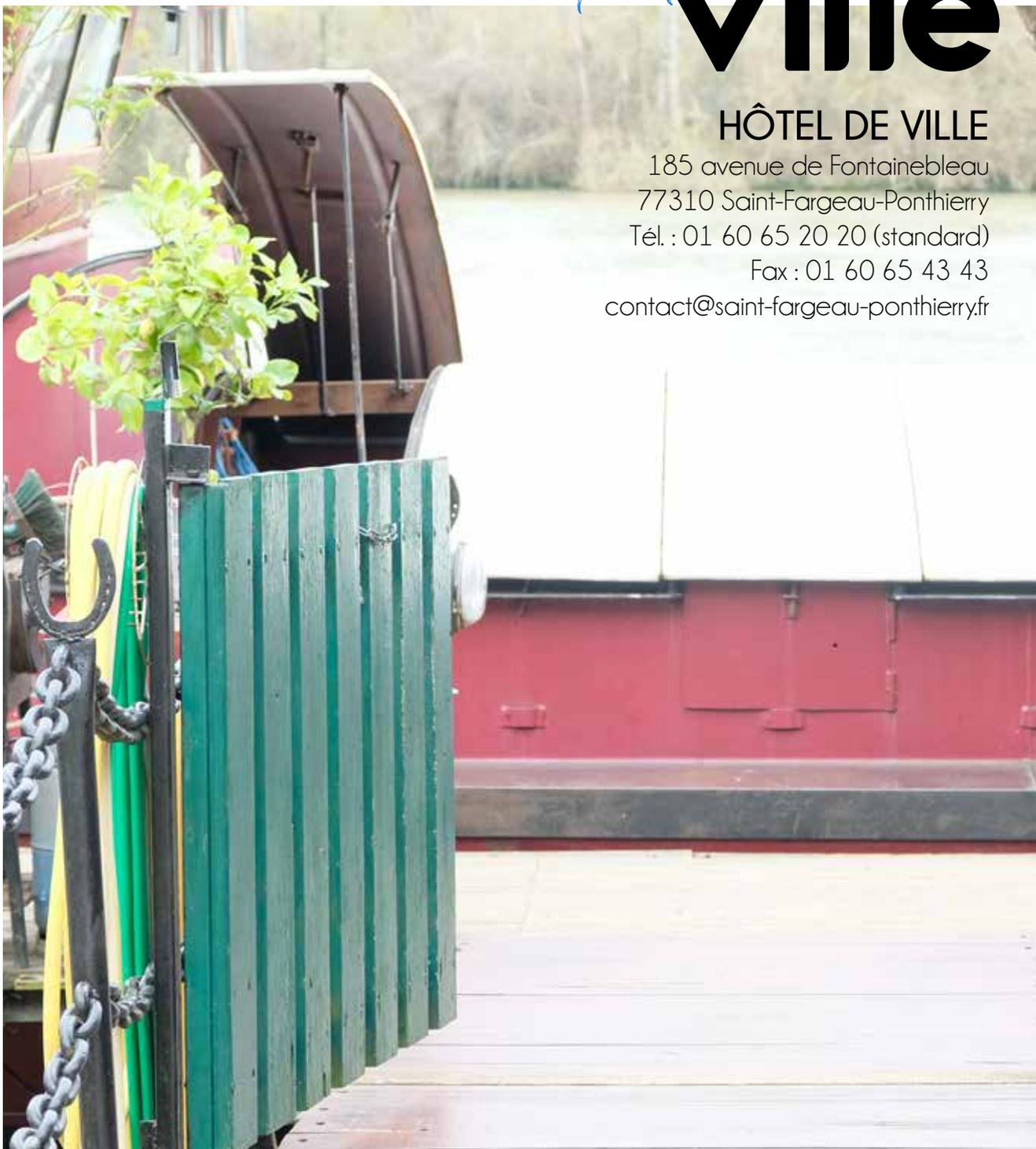
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

16, rue de l'aluminium
77543 Savigny-le-temple
☎ 01 64 19 11 40

Guide ville

HÔTEL DE VILLE

185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01 60 65 20 20 (standard)
Fax : 01 60 65 43 43
contact@saint-fargeau-ponthierry.fr



HORAIRES

Lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Mardi : 13h30-18h30

Mercredi : 8h30-17h00

Samedi (permanence Etat Civil et Guichet Unique) : 9h00-12h00

